



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.39
1er novembre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 39e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 25 octobre 1989, à 10 heures

Président : M. ADOUKI (Vice-Président) (Congo)
puis : M. GARBA (Président) (Nigéria)
puis : M. SALLAH (Vice-Président) (Gambie)

Développement et coopération économique internationale [82] (suite)

f) Environnement : rapport du Secrétaire général

Calendrier provisoire des travaux

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [14]

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'agence
b) Projet de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Adouki (Congo), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

f) ENVIRONNEMENT : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/256 et Corr.1 et Add.1 et 2)

M. ATUBO (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Le représentant de la Malaisie, prenant la parole au nom du Groupe des 77, a déjà énuméré les principaux objectifs du Groupe sur les questions relatives à la convocation d'une conférence sur l'environnement et le développement en 1992. L'Ouganda s'associe pleinement aux vues exprimées par le Président du Groupe.

Nous désirons partir d'une prémisse fondamentale. Il ne faut pas faire des préoccupations relatives à l'environnement un nouveau problème du contentieux Nord-Sud. Aujourd'hui, les questions d'environnement dépassent les frontières nationales à l'intérieur des régions. Les conséquences des pluies acides et les retombées nucléaires ne connaissent pas de frontière. Le réchauffement du globe, la montée du niveau des mers et les inondations ont des conséquences de grande portée sur les zones de faible altitude de notre planète. Tout ceci menace notre existence si nous ne prenons pas tous ensemble des mesures concertées. Cela signifie que chacun d'entre nous non seulement doit être conscient de sa responsabilité globale dans la sauvegarde de l'environnement sur son propre territoire, mais doit tenir compte des conséquences que ses politiques et ses actions peuvent avoir également sur d'autres Etats et d'autres régions.

L'environnement détermine notre genre de vie; sans environnement, il ne peut y avoir de vie. Donc, lorsque nous entreprenons des activités économiques visant à la croissance et au développement de nos économies, nous devons nous rendre compte que celles-ci peuvent avoir des conséquences lourdes de poids sur notre environnement et que nous avons le devoir d'atténuer les conséquences de sa détérioration. La dégradation de l'environnement menace les systèmes qui assurent la vie, ce qui, pour tout être rationnel, devrait être un sujet de grave préoccupation.

Nous en sommes tous venus à nous rendre compte que les ressources de cette terre ne sont pas illimitées pour que l'homme puisse continuer à les exploiter indéfiniment. La question que nous devons nous poser est de savoir comment nous

M. Atubo (Ouganda)

pouvons affronter l'avenir si nous maintenons nos approches actuelles à l'égard du développement, sachant fort bien que les ressources de cette terre sont limitées et connaissant les conséquences que nos activités auront sur sa dégradation.

Il nous faut entrer dans une nouvelle ère où l'avenir dépendra d'une intégration entre les préoccupations de développement et d'environnement, une nouvelle ère où le coût véritable du développement sera évalué en fonction des ressources.

M. Atubo (Ouganda)

Ce faisant, il faut aussi veiller, tout en s'efforçant de répondre aux besoins pressants de la génération actuelle, à ne pas compromettre l'avenir des générations futures.

Les problèmes environnementaux actuels ont deux causes principales : d'une part, une production et une consommation excessives et, d'autre part, le niveau de dégradation due à la pauvreté. Dans le cas de notre région, la région africaine, la cause profonde de la dégradation de notre environnement a ses racines dans la pauvreté. Bien que nous fassions sans cesse valoir au monde extérieur que la pauvreté et les pressions sur l'environnement sont inextricablement liées, cela n'est pas bien compris. La preuve est faite que les forêts sont déboisées au profit de l'agriculture et de la collecte de bois de chauffage mais que, à cause de notre niveau de pauvreté, nous n'avons pas les moyens de lancer des programmes de reboisement.

Malgré sa pauvreté, l'Afrique est cependant convaincue qu'on peut remédier à cette dégradation si les mesures appropriées sont prises dans la bonne direction.

La première Conférence régionale africaine sur l'environnement et un développement durable a été tenue, en juin 1989, à Kampala, en Ouganda, sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), conformément aux résolutions 42/186 et 42/187 de l'Assemblée générale, qui demandaient que des conférences de cette nature soient organisées à l'échelon mondial pour relever les défis que présentent la gestion de l'environnement et un développement durable. La convocation de cette conférence faisait directement suite au rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement intitulé "Notre avenir à tous". A l'issue de cette conférence, l'Afrique a établi son programme d'action, énoncé dans la Déclaration de Kampala.

Le principe de base de la Déclaration de Kampala et de son programme d'action découle principalement du thème de la Conférence qui était le suivant : la difficulté de prendre en compte des considérations écologiques dans les programmes et les activités économiques et sociales destinées à un développement national soutenu - en bref, il s'agit d'un modèle de développement qui soit à la fois durable et acceptable sur le plan social.

On a ainsi identifié sept domaines prioritaires : premièrement, gérer les changements et les pressions démographiques; deuxièmement, arriver à

M. Atubo (Ouganda)

l'autosuffisance et à la sécurité alimentaires; troisièmement, assurer une utilisation efficace et équitable des ressources hydrauliques; quatrièmement, arriver à une plus grande autosuffisance en matière d'énergie; cinquièmement, optimiser la production industrielle; sixièmement, assurer le maintien des espèces et des écosystèmes et, septièmement, prévenir et faire reculer la désertification.

Selon la méthode que nous avons adoptée, ces sept domaines prioritaires doivent être orientés vers l'action et axés sur des mesures pratiques pour résoudre ces problèmes de manière intégrée. Voilà pourquoi la Conférence a réuni, outre les ministres africains responsables de l'éducation, de la planification et des finances, des représentants des femmes, de la jeunesse et d'organisations non gouvernementales qui sont responsables du succès des programmes.

On a donc mis l'accent sur une approche intégrée des problèmes communs; on avait d'ailleurs commencé à travailler dans ce sens avant même la Déclaration de Kampala et la publication du programme d'action. Parmi les initiatives importantes dans ce sens, il faut noter la création d'organisations intergouvernementales chargées de coordonner la gestion de l'environnement, comme, par exemple, le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), l'Autorité intergouvernementale pour la sécheresse et le développement, la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et la Conférence ministérielle sur la sécheresse et la désertification.

Il existe aussi des programmes régionaux qui visent spécialement la gestion de l'environnement ou d'autres dont les éléments principaux concernent la gestion de l'environnement. Parmi eux, le programme d'action du Caire et le programme d'action du Kilimandjaro concernant la population sont en voie d'exécution. Ils ne sont peut-être pas aussi efficaces qu'on le voudrait et leur influence n'est peut-être pas largement perceptible à cause des ressources restreintes dont ils disposent, mais ils sont censés s'attaquer aux problèmes communs d'une façon intégrée.

Le programme d'action de l'Afrique doit donc être considéré compte tenu de la situation particulière dans laquelle se trouve ce continent, où sévit une pauvreté abjecte. Pour mieux en faire l'illustration, nous devrions faire porter notre attention sur deux des domaines prioritaires que l'Afrique s'est fixés.

Que veut dire parvenir à une plus grande autosuffisance en matière d'énergie dans le contexte africain? Dans la majorité des pays africains, le bois représente

M. Atubo (Ouganda)

près de 80 % de tous les besoins d'énergie pour la cuisson des aliments, le chauffage et l'éclairage. Il est brûlé avec un très faible rendement, ce qui entraîne la déforestation à un taux insoutenable. La perte consécutive de couverture végétale, qui entraîne d'autres problèmes - comme la diminution de la fertilité des sols, l'érosion et la perte des ressources et de la diversité génétiques - est on ne peut plus évidente.

Il est impératif de renverser cette tendance, la nécessité de recourir à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, comme l'énergie hydraulique, devenant ainsi de plus en plus urgente. Dans le cas de l'Ouganda, comme dans celui de nombre d'autres pays de la région, la possibilité de développer cette source d'énergie reste notre plus grand espoir d'obtenir une énergie bon marché, propre et d'un bon rendement. Quand elle sera développée, elle renforcera sans aucun doute notre capacité de mieux contribuer à la protection de l'environnement tout en nous aidant à assurer un développement véritable dans nos pays.

Que veut dire optimiser la production industrielle en tant qu'objectif prioritaire? Quel souci de l'environnement cette opération suscite-t-elle dans la région?

Nous savons tous pertinemment qu'il est indispensable de maîtriser la science et la technique pour dominer l'environnement. Quiconque maîtrise la science et la technique est mieux à même d'utiliser la nature son avantage.

Aucun continent n'a, dans ce domaine, un retard aussi effrayant que celui de l'Afrique où la nature, en fait, domine les événements avec une belle désinvolture. Qu'il s'agisse de la sécheresse ou des inondations, de la maladie ou de la faim, le continent est fondamentalement incapable de dominer la nature. La capacité du continent africain d'exploiter la nature à son profit est en effet très faible.

Il s'ensuit donc que le continent, s'il veut prétendre se développer de façon soutenue, doit commencer par utiliser la nature à son profit. Les inondations qui se produisent aujourd'hui doivent être contenues par des barrages; les périodes de sécheresse pourront ainsi être évitées partout d'une manière environnementalement saine et durable.

Par conséquent, pour que l'Afrique se développe, la nécessité de tirer au maximum parti de la science et de la technique doit être replacée dans sa juste perspective. Nous avons tous pu voir autour de nous que ceux qui sont capables

M. Atubo (Ouganda)

d'exploiter la nature à leur avantage sont ceux qui se sont développés, alors que ceux qui ne savent pas le faire sont ceux qui sont loin derrière.

Heureusement, avec le bénéfice de l'expérience, nous savons que cette technique devra être rationnelle et économiser nos ressources. En bref, nous cherchons une technique propre et bon marché, mais qui puisse nous assurer le maximum d'efficacité.

Nous nous sommes tous beaucoup attachés à souligner que la pauvreté est, plus que toute autre chose, la principale cause de la dégradation de notre environnement. Il faut s'efforcer de faire reculer cette pauvreté, cet objectif devant être l'élément essentiel d'une réaction mondiale efficace contre les menaces qui pèsent sur l'environnement. Il faut créer les conditions favorables à un redressement économique rapide et à un développement soutenu si nous voulons enrayer la dégradation de l'environnement. Les conditions actuelles, notamment les programmes d'ajustement structurel tels qu'ils sont actuellement exécutés, n'ont fait qu'aggraver la situation.

En outre, pour pouvoir traiter les nombreux problèmes environnementaux auxquels nous nous heurtons, la conférence de 1992 devra examiner la question des ressources - financières, techniques, information - et trouver les moyens de mettre à la disposition des pays en développement afin de leur permettre de régler les problèmes qu'ils connaissent. Nous sommes prêts à entendre toutes suggestions dans ce domaine.

Pour que la conférence soit couronnée de succès, il faudra mettre en place un mécanisme préparatoire efficace. Pour qu'il soit largement représentatif, le comité préparatoire devra être un comité spécial plénier de l'Assemblée générale qui reflète la nature intersectorielle de cette conférence.

M. Atubo (Ouganda)

Le Comité préparatoire plénier a besoin d'un service technique d'appui. C'est pourquoi l'on propose de créer un secrétariat spécial pour faciliter ses travaux. Le personnel de ce secrétariat pourrait être emprunté aux secrétariats existants des organes et institutions pertinentes des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) serait chargé de leur coordination.

Nous ne pensons pas que la composition du Comité préparatoire doive être limitée au Conseil d'administration du PNUE car la conférence ne se bornera pas à étudier les problèmes suscités par l'environnement mais se penchera également sur les questions relatives au développement. Selon nous, c'est un comité préparatoire plénier placé sous les auspices de l'Assemblée générale qui est le plus approprié à cette fin.

Comme de nombreuses délégations qui ont pris la parole à ce sujet l'ont généralement indiqué, le problème de l'environnement est d'une importance fondamentale pour tous les pays. Voilà pourquoi il est extrêmement important pour nous que les travaux préparatoires soient menés avec la plus grande participation possible d'Etats Membres. C'est pour cette raison que nous sommes fermement convaincus que New York est le lieu qui convient le mieux aux travaux préparatoires.

Cela ne devrait pas porter préjudice à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée, au paragraphe 4 de la section I, réaffirme le principe général selon lequel les organes de l'Organisation des Nations Unies devaient prévoir de se réunir à leurs sièges respectifs.

En préparant la conférence de 1992, il importe que nous nous rappelions que, dorénavant, nous devons apprendre à coopérer avec la nature en remettant en état ce qui a été détruit et en nous abstenant de la détruire davantage. Dans la déclaration remarquable qu'elle a faite sur ce point à l'Assemblée, la Représentante permanente des Barbades a cité un proverbe africain qui nous semble convenir particulièrement à la préparation de cette conférence, et qui dit :

"Traite la terre avec ménagement.

Elle ne t'a pas été donnée par tes parents.

Elle t'a été prêtée par tes enfants."

La présente Conférence devrait, certes, veiller à ce que ce soit bien le cas en assurant notre avenir commun.

Mme THORPE (Trinité-et-Tobago) (interprétation de l'anglais) : La Trinité-et-Tobago appuie les vues exprimées par le Représentant permanent de la Malaisie, qui a parlé au nom du Groupe des 77. Ma délégation tient maintenant à porter avant tout son attention sur d'autres considérations liées non seulement aux arrangements concrets et institutionnels de la conférence de 1992 sur l'environnement et le développement, mais également aux idées et délibérations qui doivent éclairer le processus préparatoire et, en fin de compte, la conférence elle-même.

Il y a 20 ans, l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, U. Thant, faisait remarquer que :

"Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, une crise d'une ampleur mondiale est apparue ... en ce qui concerne la relation entre l'homme et son environnement."

La convocation ultérieure de la Conférence mondiale de 1972 sur la protection de l'environnement de l'homme, à Stockholm, a été suivie de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en tant que centre de liaison au sein du système des Nations Unies pour les activités visant à préserver l'environnement. Ma délégation tient à dire combien elle apprécie la contribution importante faite par le PNUE dans ce domaine.

Bien que les Nations Unies aient pu aborder la crise de l'environnement dès ses débuts, selon le Secrétaire général des Nations Unies :

"tout le monde s'alarme des signes qui, quotidiennement, trahissent le mauvais état de santé de notre terre exténuée". (A/41/L, p. 23)

La crise en évolution est maintenant évidente aux plans national, régional et global.

Au plan national, l'un des problèmes les plus urgents est la déforestation due au défrichage des terres au profit des récoltes vivrières et des cultures fourragères, de l'exploitation commerciale du bois, de la production de bois de chauffage et des programmes d'établissement. En de nombreux endroits, la déforestation est suivie d'une sévère érosion des sols, aggravée par des périodes de sécheresse et d'inondations, un approvisionnement en eau inégal et une production réduite des terres. Elle peut aussi conduire à la destruction des habitats de la flore et de la faune et à la réduction qui s'ensuit de la diversité biologique, processus qui est plus prononcé dans les petits pays insulaires en développement en raison de leurs écosystèmes fragiles.

Mme Thorpe (Trinité-et-Tobago)

La Commission mondiale pour l'environnement et le développement, qui a présenté un rapport en 1987, faisait remarquer que des organismes sauvages étaient à l'origine de la moitié de toutes les prescriptions pharmaceutiques. La Commission estimait que le commerce mondial de toutes les substances de cette origine représentait plus de 40 milliards de dollars des Etats-Unis par an. La Commission concluait par conséquent que la perte de substances qui pourraient être utiles à la mise au point de nouveaux médicaments et à l'introduction de nouveaux processus industriels, ajoutés à la perte des réserves génétiques nécessaires pour améliorer la productivité agricole, représentait un coût économique élevé.

Les techniques existantes sont une source de grave danger pour l'environnement. Au plan national, le dépôt de substances dangereuses et de déchets toxiques dans des terres de remblayage et l'utilisation excessive d'engrais, de pesticides et d'herbicides qui pénètrent dans les eaux souterraines et les chaînes alimentaires suscitent des menaces graves et à long terme. Il existe également des menaces immédiates et à court terme résultant d'accidents industriels tels que la fuite qui s'est produite dans une usine de pesticides à Bhopal, en Inde, entraînant la mort de plus de 2 000 personnes et en aveuglant et blessant plus de 200 000 autres.

Certains accidents industriels peuvent cependant avoir un impact à un niveau régional plus large en raison de l'incapacité de l'homme de limiter les dommages. L'incendie d'un entrepôt en Suisse, qui a provoqué la libération de produits chimiques agricoles, de solvants et de mercure dans le Rhin, entraînant la mort de milliers de poissons et menaçant l'approvisionnement en eau potable de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas en est un exemple. Un autre exemple est l'explosion du réacteur nucléaire de Tchernobyl qui, envoyant des retombées radioactives sur toute l'Europe, a accru les risques de cancer chez l'homme.

En outre, des décennies d'activités industrielles dans les pays développés font peser sur les forêts tempérées des pressions chimiques résultant de la pollution de l'atmosphère et des pluies acides. On a rapporté qu'en Europe 31 millions d'hectares de bois portaient des traces de dommages liés à la pollution de l'air.

Dans ma propre région, nous continuons de nous préoccuper profondément des dangers que soulève le lourd trafic des pétroliers. Après l'accident du Valdez,

Mme Thorpe (Trinité-et-Tobago)

nous avons vu à quel point un accident pétrolier important pouvait dévaster une région dotée d'un équilibre écologique délicat. Comme l'a déclaré le Ministre des affaires extérieures et du commerce international de Trinité-et-Tobago lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée, le 9 octobre 1989 :

"Pour nous, aux Caraïbes, la préservation de l'environnement est particulièrement importante car c'est le support même de notre industrie touristique, secteur dynamique de la vie économique de plusieurs de nos pays."

(A/44/PV.25, p. 76)

Les problèmes de l'environnement au niveau global sont le résultat des effets cumulatifs d'activités aux niveaux national et régional. Les deux problèmes les plus urgents auxquels nous faisons face sont l'épuisement de la couche d'ozone et l'effet de serre.

Mme Thorpe (Trinité-et-Tobago)

Toutefois, le réchauffement général est de loin le problème écologique le plus grave de notre époque. Il pourrait en résulter des changements climatiques d'une ampleur aux conséquences catastrophiques pour l'"habitabilité" et la productivité de toute la planète. Selon les informations disponibles, si la concentration de gaz carbonique double par rapport à ce qu'elle était avant l'ère industrielle, l'atmosphère se réchauffera de 1,5 à 4,5 °C par rapport aux températures moyennes d'avant l'ère industrielle.

Un réchauffement de cette importance affectera plusieurs aspects physiques des systèmes terrestres. Le niveau de la mer montera d'environ un mètre, menaçant ainsi l'intégrité des pays insulaires en développement. Plusieurs deviendront plus petits à cause de l'avancement de la mer, tandis que d'autres pourraient bien disparaître. Il y aura d'importantes inondations dans de nombreuses régions à basse altitude du littoral, augmentant l'intrusion des eaux salées dans les nappes aquifères et provoquant la submersion des régions de mangrove et la destruction des zones de reproduction commercialement importantes. Le réchauffement que l'on entrevoit pourrait aussi entraîner un accroissement de la température de la surface de la mer et, partant, une plus grande fréquence des cyclones et des orages tropicaux.

Sur le front économique, on estime que jusqu'à 50 % de la population terrestre vivant dans les régions côtières serait déplacée et que les terres perdues et la pauvreté qui s'ensuivraient occasionneraient des problèmes de réfugiés d'une gravité et d'une ampleur sans précédent à l'échelon mondial. On considère que les émissions de gaz carbonique sont l'une des causes les plus importantes de l'effet de serre, contribuant approximativement à la moitié du problème. Il a été suggéré que les activités industrielles, la déforestation dans le Sud et la consommation de combustibles fossiles dans le Nord sont essentiellement responsables des échappements de gaz carbonique. Les gaz dus à l'effet de serre, et qui sont responsables des autres 50 % du réchauffement de la température, proviennent essentiellement des pays développés. Cela va des oxydes de nitrate, produits par l'utilisation de combustibles fossiles plus lourds et une plus grande activité agricole, au méthane, qui est l'une des principales composantes du gaz naturel, à la faible couche d'ozone, et aux chlorofluorocarbones.

Mme Thorpe (Trinité-et-Tobago)

Puisque la crise de l'environnement s'est manifestée aux niveaux national, régional et international, ma délégation estime que ce problème appelle de notre part une réponse coordonnée en trois points.

Nous nous félicitons du travail déjà entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en matière de gestion des forêts tropicales. Les initiatives devraient être élargies pour englober tous les pays en développement, et il conviendrait de se pencher sur les raisons fondamentales de l'appauvrissement des ressources forestières dans les pays en développement. Le travail fait par le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le domaine des pluies acides devrait également être étendu pour couvrir d'autres régions tempérées dont les forêts sont menacées.

L'assistance technique, dans des conditions justes et acceptables pour les pays en développement, devrait être un facteur important de la stratégie au niveau national. L'assistance devrait être disponible dans tous les secteurs qui ont un impact sur l'environnement, y compris le recyclage des déchets solides, domaine particulièrement important pour les petits pays en développement en raison de leur espace territorial limité.

L'Accord de Port-of-Spain sur la gestion et la préservation de l'environnement des Caraïbes est un exemple du genre de coopération régionale nécessaire pour faire front globalement à la crise de l'environnement. Cet accord est le fruit de la Conférence des ministres de la communauté des Caraïbes responsables des questions d'environnement. Cette conférence, qui a eu lieu cette année, visait trois objectifs : obtenir une meilleure perception, d'une part de l'importance des questions et des besoins en ce qui concerne la gestion et la préservation de l'environnement des Caraïbes, d'autre part de la relation qui existe entre l'environnement et le développement; désigner les problèmes d'environnement à traiter en priorité dans le cadre de la région; préparer des stratégies susceptibles de permettre une plus grande coordination régionale et une meilleure gestion des activités, des institutions et des ressources.

Lorsque nous examinons le problème de l'environnement au niveau international, nous devons admettre que la sécurité a besoin d'être redéfinie pour tenir compte des réalités écologiques contemporaines. La Commission mondiale pour l'environnement et le développement a établi que les dépenses militaires mondiales

Mme Thorpe (Trinité-et-Tobago)

s'élevaient à mille milliards de dollars par an - soit près de 2,5 milliards de dollars par jour - et qu'elles ne faisaient qu'augmenter. Ainsi, la moitié des dépenses militaires mondiales pour un jour permettrait de couvrir les frais annuels d'un plan d'action de 1,3 milliard de dollars pour les forêts tropicales pendant cinq ans. Le montant des dépenses militaires de deux jours permettrait d'assurer l'exécution du Plan d'action des Nations Unies pour la désertification, estimé à 4,5 milliards de dollars par an pendant 20 ans.

Il faut aussi, lorsqu'on se préoccupe au niveau international de régler la crise de l'environnement, tenir compte des problèmes des pays en développement. La Commission mondiale pour l'environnement et le développement a désigné la pauvreté comme étant l'un des principaux facteurs contribuant aux politiques néfastes, écologiquement parlant, du Sud. Un appel a ainsi été lancé pour que l'on renouvelle son engagement à l'égard du développement du tiers monde et que l'on recoure à des pratiques économiques adaptées aux exigences de l'environnement. La Commission mondiale a également conclu que l'actuel niveau du service de la dette de nombreux pays endettés était incompatible avec un développement durable. Les pays débiteurs doivent utiliser une part considérable de leurs excédents commerciaux pour assurer le remboursement du service de la dette, situation qui les oblige à beaucoup recourir à leurs ressources non renouvelables. C'est donc une nécessité si nous voulons surmonter le problème de la dette. Voilà seulement deux des nombreux domaines dans lesquels des mesures s'imposent de toute urgence.

La mise au point de techniques "propres" devrait être une priorité en matière de recherche et de développement. En outre, il conviendrait de trouver le moyen de permettre aux pays en développement d'avoir accès à l'essentiel des informations scientifiques et techniques. Les mécanismes pour renouveler le courant des techniques adéquates vers les pays en développement devraient également être créés. Ces initiatives aideraient à l'assainissement des industries "sales" et à la promotion du développement des pays en développement et permettraient d'éviter la création de "paradis de pollution". Cela pourrait être complété par une "veille des déchets", sous la forme d'unités nationales pour étudier et échanger des informations sur les compagnies et les bâtiments se livrant aux déversements illégaux de déchets dangereux dans les pays en développement, ainsi que dans leurs eaux territoriales et dans leurs zones économiques exclusives, projet proposé par la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés à Harare.

Mme Thorpe (Trinité-et-Tobago)

L'Organisation des Nations Unies est la mieux placée pour être l'architecte de toute stratégie efficace visant à résoudre les problèmes écologiques mondiaux et à préserver l'environnement pour les générations futures. Au début de cette année, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone est entré en vigueur avec 45 signatures, dont celle d'une organisation internationale. Le Protocole de Montréal, qui est le fruit de négociations menées sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement, représente un tournant diplomatique important pour la coopération internationale en matière de problèmes écologiques. C'est un important précédent pour d'autres accords multilatéraux. La conférence de 1992 devrait bénéficier de l'expérience acquise à Montréal. Toutefois, la portée devrait en être beaucoup plus vaste. La conférence devrait aborder tous les problèmes écologiques, aux niveaux international et régional, en ne perdant pas de vue leurs liens avec les problèmes nationaux. Il faudrait en outre prêter attention au développement des pays en développement et aux autres stratégies complémentaires pour parvenir à un développement durable.

Et puisque la conférence abordera des problèmes universels, aussi bien le processus préparatoire que la conférence de 1992 elle-même devraient prévoir la participation de tous les représentants de la communauté internationale.

Mme Thorpe (Trinité-et-Tobago)

L'établissement du secrétariat et la convocation de réunions préparatoires dans un lieu où tous les Etats Membres sont représentés serait le meilleur choix en l'occurrence. Les autres options sont moins attrayantes à cause des ressources limitées des pays en développement - notamment les petits Etats insulaires en développement et les pays les moins développés - et du temps relativement court qui leur resterait avant le début du processus préparatoire. Le fonds dont la création a été proposée par le Conseil d'administration du PNUE pourrait être examiné dans le détail afin de faciliter le concours d'experts de pays en développement aux préparatifs de la conférence de 1992 - qui, selon toute probabilité, aura lieu au Brésil - ainsi que la participation de ces pays à la conférence.

En ce qui concerne les préparatifs, ma délégation est d'avis que c'est un comité plénier de l'Assemblée générale des Nations Unies qui faciliterait le mieux la participation des pays en développement, notamment les petits pays insulaires et les pays les moins développés. Ces réunions devraient se tenir à New York, où tous les Etats Membres sont représentés, de manière à assurer la coordination et la continuité au sein des délégations. Il est certain que le PNUÉ devrait jouer un rôle actif dans le mécanisme préparatoire. Un réseau interorganisations devrait également être constitué pour permettre au comité plénier de tirer parti des connaissances spécialisées d'autres organes et organisations du système des Nations Unies. Ma délégation est persuadée que le secrétariat s'acquittera de sa fonction d'appui avec toute l'efficacité voulue, à condition qu'il soit situé à l'endroit choisi pour les réunions préparatoires.

Pour terminer, je voudrais rappeler qu'à trois reprises déjà, ma délégation s'est rangée à l'avis des délégations qui sont pour la tenue de la conférence de 1992 au Brésil. Ma délégation saisit cette occasion pour appuyer encore une fois la proposition du Gouvernement brésilien d'accueillir la conférence.

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Le débat large et intéressant dont l'environnement fait actuellement l'objet ici et les documents présentés en la matière confirment que les problèmes de l'environnement sont désormais au premier plan des discussions politiques qui se déroulent dans les instances internationales. Nous avons constaté cette évolution à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale ainsi qu'à la quinzième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ) et à la session d'été du Conseil économique et social. En tant que pays situé au coeur de l'Europe, la Tchécoslovaquie attache beaucoup d'importance à

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

l'examen des problèmes pressants rencontrés en matière de protection de l'environnement dans le cadre de la session de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en cours à Sofia.

A notre avis, le facteur le plus important, dans les délibérations en cours, est qu'une partie toujours plus grande de la communauté internationale est d'accord pour reconnaître la nécessité de repenser la question de l'environnement et de travailler de concert à la recherche de solutions aux pressants problèmes environnementaux par une intensification de la coopération écologique internationale. Nous nous félicitons de cette tendance, car il est évident qu'il ne sera pas possible d'assurer des conditions de vie adéquates aux générations présentes et futures tant que les problèmes écologiques accumulés - dont les conséquences sur la nature et sur l'homme ont été trop longtemps sous-estimées - n'auront pas été réglés. Les facteurs écologiques en tant que nouvel élément se reflètent de façon encore plus manifeste dans les relations internationales et la vie des pays pris individuellement. La question de l'élimination du risque croissant de se trouver face à des situations écologiques d'urgence et de réduire la vulnérabilité écologique de certains pays devra par conséquent faire l'objet d'un examen sérieux, qui devrait être facilité par la formulation de mesures visant l'identification précoce, la surveillance, l'évaluation et la prévention des problèmes et des menaces écologiques.

La République socialiste tchécoslovaque a appuyé l'adoption de la résolution 43/196 de l'Assemblée générale et attache une importance considérable à la préparation et à la tenue d'une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Nous pensons que la convocation de la conférence à une période où la communauté internationale redouble d'activités dans le domaine de la protection de l'environnement est une mesure urgente et nécessaire et d'une portée considérable.

La Tchécoslovaquie espère que la conférence sera en mesure d'accélérer l'application des mesures internationales et nationales existantes conçues pour permettre un développement durable et écologiquement sain de tous les pays du monde, ainsi que pour jeter les bases de nouvelles mesures de ce type. A notre avis, la conférence devra non seulement passer en revue la situation de l'environnement au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis la tenue, en 1972, de la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, mais

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

aussi identifier les principaux problèmes et menaces écologiques pesant sur les générations présentes et futures et définir la stratégie politique de base à l'intention des organisations internationales et organismes du système des Nations Unies ainsi que de tous les pays du monde pour la prochaine décennie. Pareille stratégie devrait tenir compte de la nature mondiale aussi bien que des aspects spécifiques des problèmes environnementaux, y compris l'incidence, sur l'environnement, des divers schémas de production et de consommation existant dans le monde. En même temps, il serait bon que la conférence adopte un programme d'action spécifique se prêtant à la solution des problèmes écologiques les plus graves.

Pour ce qui est de la portée, des objectifs, du contenu et du titre de la conférence, nous pensons que les suggestions contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/44/256) et dans ses additifs, ainsi que dans la résolution 43/196, complétée par la décision 15/3 du Conseil d'administration du PNUÉ, se prêtent aisément à un débat sérieux et constructif. Nous sommes en faveur de l'idée de tenir la conférence au Brésil, et je tiens à remercier le Gouvernement de ce pays d'avoir proposé de l'accueillir. Nous devrions régler rapidement les questions d'organisation, de budget et de personnel et passer à la préparation pratique de la conférence.

A notre avis, les délibérations de la conférence devraient partir du principe que la détérioration graduelle de l'environnement comporte des dangers écologiques qui compromettent l'existence même de la civilisation humaine. Compte tenu de la complexité et de la corrélation des problèmes écologiques, il faudrait mettre l'accent sur les aspects suivants : la nécessité d'opter pour des mesures et actions de nature multisectorielle; l'intégration des exigences écologiques dans les programmes économiques et les programmes de développement; le renforcement du rôle du PNUÉ et des autres organes des Nations Unies pour relever les défis écologiques posés par le développement de la coopération écologique internationale; et la recherche de voies et moyens d'accroître l'efficacité de la mise en oeuvre des conventions et accords existants ou dont l'adoption est prévue en matière d'environnement.

Les recommandations de la conférence devraient inclure des arrangements financiers et technologiques qui permettent aux pays d'unir leurs efforts en faveur de la promotion d'un développement durable et écologiquement sain, ainsi que les dispositions nécessaires à leur application aussi bien dans les pays

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

industriellement avancés que dans les pays en développement. Nous sommes toutefois conscients de ce que la plupart des pays en développement ne sont pas en mesure actuellement, en raison de leurs propres problèmes de développement, de régler efficacement leurs problèmes écologiques cruciaux. C'est la raison pour laquelle nous sommes en faveur du renforcement des mécanismes existants et de la création de nouveaux mécanismes durables, qui permettraient à ces pays de répondre aux nouvelles normes sans compromettre pour autant leurs priorités de développement. A notre avis, un examen constructif de la question de la création d'un fonds international pour l'environnement destiné à couvrir les dépenses entraînées par les mesures collectives et individuelles prises pour appliquer les conclusions de la conférence serait également très utile à cet égard.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Mon pays, qui appuie la convocation d'une conférence au niveau de représentation le plus élevé possible, a l'intention de participer activement au processus préparatoire. Nous sommes partisans de la création d'un secrétariat indépendant pour la conférence dont la tâche, outre le traitement des questions techniques, serait de préparer des documents de fond sur chacun des points de l'ordre du jour. Nous espérons que, dans le cadre du processus préparatoire, nos spécialistes participeront au débat sur les sujets qui seront examinés par la conférence.

M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, ma délégation souhaite remercier M. Mostafa Tolba, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la déclaration liminaire exhaustive qu'il a faite à la Deuxième Commission sur la question de l'environnement. Ma délégation estime que la crise de l'environnement actuelle n'exige "rien de moins qu'une révolution dans la conduite des affaires internationales". Nous sommes également d'avis que "les Nations Unies représentent le dernier et le meilleur espoir pour notre environnement humain assiégé".

Ma délégation a écouté avec beaucoup d'intérêt toutes les déclarations qui ont été faites jusqu'ici au sujet de l'environnement. Nous sommes heureux de voir que les problèmes écologiques ont reçu l'attention internationale sérieuse qu'ils méritent dans cette enceinte comme dans d'autres.

Les soucis écologiques varient dans une grande mesure selon le degré de développement. Les pays développés ont tendance à se consacrer à l'élimination des éléments qui menacent la qualité de la vie, comme les déchets toxiques ou les produits chimiques polluants. Il est possible d'obtenir des fonds et une expertise pour suivre de près les tendances écologiques et pour mettre au point des mesures préventives et correctives.

Dans les pays en développement, la pauvreté, la surpopulation et une compétition intense pour l'accès aux richesses naturelles rendent d'autant plus difficile la protection de l'environnement. Les ressources naturelles sont exploitées et épuisées rapidement alors que l'on détruit progressivement l'environnement.

La Thaïlande connaît une croissance économique rapide. Cependant, l'industrialisation pose de graves problèmes écologiques. Notre environnement se détériore. Nous polluons l'eau et l'air. Nos ressources naturelles diminuent.

M. Fibulsonggram (Thaïlande)

Du fait du nombre croissant d'usines et de véhicules motorisés, nos villes connaissent une augmentation inquiétante du taux d'oxyde de carbone.

Dans les 10 dernières années, les forêts tropicales de la Thaïlande ont été surexploitées du fait d'appropriations illégales et d'abattages excessifs. La pratique traditionnelle du défrichage par brûlis, qui est populaire parmi certaines de nos populations qui vivent en altitude, s'est révélée néfaste. Ces activités ont provoqué la perte ou la dégradation de nos forêts, une grave érosion de nos sols et des inondations subites.

L'année dernière, la partie sud de la Thaïlande a connu de graves inondations subites qui ont semé la mort et la destruction. De nombreux villages ont été entièrement détruits. Le Gouvernement royal thaïlandais a réagi rapidement. Il a également confié à l'Institut de recherche Chulabhorn la tâche d'étudier et d'appliquer des plans visant à régénérer l'environnement et à rendre leurs moyens d'existence aux populations des régions affectées par les inondations. L'Institut de recherche Chulabhorn est dirigé par S. A. R. la Princesse Chulabhorn, qui est elle-même scientifique de renom, chercheur et professeur de chimie. Elle est également la plus jeune des filles de LL. MM. le Roi et la Reine de Thaïlande.

Mon gouvernement a pris de nombreuses mesures visant à préserver notre patrimoine naturel. Afin d'amener le public à prendre davantage conscience des problèmes écologiques, nous avons proclamé 1989 "Année de la préservation des ressources naturelles et de la protection de l'environnement". L'exploitation forestière a été interdite dans le cadre de nos efforts de reboisement. En élaborant notre septième plan national de développement économique et social pour les années 1992-1996, mon gouvernement a incorporé des plans à court comme à long termes pour la protection de l'environnement, conscient des liens qui existent entre la pauvreté rurale, la déforestation et la dégradation des sols. La protection de l'environnement fait partie intégrante de notre développement économique et social.

Au niveau international, la Thaïlande reste fermement attachée aux dispositions de la résolution 42/182 de l'Assemblée générale. L'année dernière, nous avons signé le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et l'avons ratifié en juillet 1989. Nous avons adhéré à la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone.

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

En ce qui concerne les problèmes liés au transport de déchets dangereux, ma délégation prie tous les pays qui en sont à l'origine d'interdire les mouvements transfrontière de tous les déchets dangereux qui sont refusés par les pays importateurs. Les droits souverains des pays de transit doivent également être reconnus. En outre, il faut disposer d'assurances adéquates en cas de dégâts imprévus avant que ne s'engage tout mouvement transfrontière de déchets dangereux.

Le rejet de déchets dangereux constitue un grave problème international. Il est essentiel que la communauté internationale soit unie à ce sujet. Les experts thaïlandais ont participé activement au groupe de travail composé d'experts techniques et juridiques ayant mandat de préparer une convention mondiale sur le contrôle des mouvements transfrontière de déchets dangereux. Mon gouvernement se félicite de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontière de déchets dangereux et leur élimination en tant que moyen juridique pratique de traiter ces problèmes.

La communauté internationale doit travailler de concert pour préserver notre environnement commun. La population mondiale doit prendre conscience de cette menace à long terme pour l'humanité. Nous devons mettre au point des stratégies communes pour combattre ces problèmes urgents aux niveaux national, régional et international. La Thaïlande salue et appuie la convocation de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992. Nous estimons qu'elle offrira aux pays une bonne occasion d'échanger leurs opinions et leurs expériences et de contribuer à l'élaboration de politiques mondiales en matière d'environnement.

A cet égard, ma délégation appuie la proposition de réunir la conférence au Brésil en juin 1992. Nous pensons qu'elle devrait durer deux semaines. Des experts de divers pays devraient préparer l'ordre du jour. La conférence devrait aborder les éléments suivants : premièrement, les politiques et les stratégies écologiques liées au développement international; deuxièmement, les problèmes écologiques comme la pollution industrielle et la nécessité d'établir des mécanismes concernant les ressources naturelles; troisièmement, les mécanismes de gestion écologique dans les domaines de la législation, de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'éducation écologique.

Ma délégation est heureuse de voir que l'environnement est maintenant un sujet auquel les Nations Unies accordent un grand intérêt. Nous devons travailler

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

ensemble pour préserver notre environnement commun. Il est urgent à cet égard de faire preuve de volonté politique. L'éducation en est la clef et il faut agir. Le moment est opportun. Il faut arrêter et inverser les tendances actuelles à la dégradation de l'environnement. Ma délégation attend de l'Organisation des Nations Unies qu'elle ouvre la voie à cet effort commun pour l'humanité tout entière dans les années à venir.

M. KAKOURIS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes rassemblés ici aujourd'hui pour poursuivre notre débat sur la conférence proposée des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Le fait que ma délégation est la quarante-deuxième à prendre la parole sur cette question et que d'autres délégations s'appêtent à faire de même montre bien l'importance que nos gouvernements respectifs attachent à la dégradation de l'environnement et montre à l'évidence qu'une action collective est nécessaire d'urgence, non seulement pour renverser le courant de la dégradation écologique, mais aussi pour mettre sur pied la protection écologique et environnementale appropriée. Il faut se féliciter du consensus croissant à cet égard.

C'est pour cette raison qu'une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement doit avoir lieu en 1992, de façon à correspondre au vingtième anniversaire de la Conférence de Stockholm. Ma délégation est fermement convaincue que, si elle peut compter sur la coopération et sur une préparation soignée, cette conférence sera un jalon dans la voie de la protection de l'environnement. La résolution 43/196 des Nations Unies et la décision 15/3 du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) contiennent des suggestions valables pour la conférence. La décision 1989/37 du Conseil économique et social, qui saisissait la présente session de l'Assemblée générale de la décision 15/3 du Conseil d'administration du PNUE ainsi que des points de vue des Etats Membres, nous est aussi des plus utiles. En outre, le rapport du Secrétaire général (A/44/256 et Corr.1 et Add.1 et 2) nous fournit des renseignements supplémentaires utiles sur la portée et les objectifs de la conférence.

La gravité des problèmes auxquels nous sommes confrontés exige de nous davantage qu'un bilan des 20 années qui se sont écoulées depuis la Conférence de Stockholm. Sinon, nous serions injustes envers nous-mêmes et envers les générations futures, car l'environnement est le patrimoine de l'humanité, dont la dégradation nécessite une attention et des mesures correctives immédiates. Il ne suffira pas simplement de se lancer dans un débat rhétorique pour savoir qui est responsable des dommages provoqués à l'environnement ou si l'état actuel des connaissances est suffisant pour nous attaquer au problème de l'environnement. Il ne suffira pas non plus d'échafauder des hypothèses sur la nécessité de mesures préventives et d'approches coopératives pour régler le problème. De même,

M. Kakouris (Chypre)

reconnaître que l'environnement et le développement sont interdépendants n'allégera pas le fardeau de ceux qui sont le plus durement touchés.

La communauté internationale a le devoir d'aborder cette conférence armée de plans orientés vers l'action et d'un ordre du jour à long terme qui définisse clairement la façon de régler les problèmes auxquels nous sommes tous confrontés. Etant donné la gravité de la situation, une approche fragmentée n'est pas suffisante; ce qu'il faut, c'est une réaction intégrée. Il ne faut pas que certains Etats assument la responsabilité de sauver la planète; nous avons besoin d'une évaluation globale suivie de mesures à l'échelle mondiale. Moins que cela ne serait que demi-mesure et occasion perdue.

Le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement identifie clairement le lien entre environnement et développement et la nécessité urgente d'adopter des politiques qui reconnaissent cette interdépendance et l'urgence de prévenir une aggravation de l'érosion de notre avenir commun. Les pays en développement font face à des problèmes écologiques directement liés à leur état de pauvreté et de sous-développement. Le sous-développement est la cause profonde de leurs problèmes écologiques et, comme il est universellement reconnu, la dégradation de l'environnement est en grande partie la responsabilité des Etats développés - ces Etats ayant la responsabilité particulière d'agir dans ce domaine -, les pays en développement doivent être aidés dans leurs efforts pour protéger l'environnement par une assistance financière et technique compatible avec leurs aspirations en matière de développement. Parce qu'il nous concerne tous, et tout spécialement les pays en développement, un développement durable doit maintenir des taux de croissance suffisants pour permettre la réalisation des objectifs socio-économiques et l'amélioration de la qualité de vie dans un environnement sain, sûr et propre.

Ma délégation estime que la conférence de 1992 doit faire porter son attention, entre autres, sur les questions suivantes : protection de l'atmosphère en luttant contre les changements de climat et le réchauffement du globe, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la pollution de l'air; préservation de la qualité et de la disponibilité de l'eau potable; protection des océans et des régions côtières; protection des ressources terrestres et lutte contre la désertification; préservation de la diversité biologique; gestion écologique adéquate des déchets toxiques et dangereux; et préservation de conditions propices à la santé et à la qualité de vie humaines.

M. Kakouris (Chypre)

En ce qui concerne l'organisation de la conférence, ma délégation se félicite de l'offre du Brésil d'accueillir la conférence en 1992. Cependant, nous devons amorcer le processus dès maintenant et, d'ici là, utiliser le mieux possible et de façon constructive le temps dont nous disposons, pour assurer que la conférence soit un succès.

A ce propos, le caractère intersectoriel et mondial de cette conférence exige que le processus préparatoire dispose de l'entière collaboration de toutes les institutions compétentes à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Ma délégation estime que l'Assemblée générale devrait créer un comité plénier et reconnaître clairement le rôle important du PNUE et la nécessité de le renforcer, ainsi que les Nations Unies en général, pour qu'il soit possible de s'attaquer aux problèmes écologiques. En outre, nous appuyons l'idée de la constitution par le Secrétaire général d'un secrétariat autonome. Ma délégation estime qu'il est impératif que le comité préparatoire et le secrétariat travaillent dans un lieu permettant la pleine participation de tous les Etats Membres au processus préparatoire. Ma délégation ne saurait trop souligner l'importance de ce processus. En outre, nous pensons qu'il devrait y avoir au moins quatre réunions avant la conférence de 1992.

Nous sommes à un carrefour où nos choix n'ont jamais été plus clairs. Nous pouvons, soit continuer dans la même voie destructrice, soit commencer à jeter les bases qui nous permettront de corriger la situation et de préserver l'équilibre écologique de la planète dans l'intérêt de toute l'humanité.

Prouvons que le seul droit acquis réel est la sauvegarde par tous et pour tous de notre héritage commun.

M. MOREL (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Il ne fait aucun doute que la dégradation de l'environnement est une menace pour la survie de l'humanité. Son caractère universel exige une action concertée de la part de tous les pays. Cependant, la principale responsabilité revient aux pays développés, en raison du rôle de premier plan qu'ils ont toujours joué dans le processus de dégradation de l'environnement. La dévastation de nos forêts et l'utilisation de nos territoires et de nos océans pour y déverser les déchets toxiques et radioactifs de leurs industries polluantes, entre autres, ont causé des dommages irréparables à l'environnement des pays en développement.

M. Morel (Cuba)

Nous pensons que pour trouver une solution véritable et globale à ce problème écologique, il faudra le lier au développement, et oeuvrer dans le cadre d'une action multilatérale concertée sous les auspices des Nations Unies. C'est pourquoi nous appuyons la convocation d'une conférence sur l'environnement et le développement qui, nous l'espérons, aura lieu au Brésil en 1992. A notre avis, cette conférence et sa préparation devraient bénéficier d'une participation universelle et être confiées à un comité plénier ad hoc, créé par l'Assemblée générale, qui siégerait à New York.

La conférence ministérielle du Groupe des 77 qui a eu lieu cette année à Caracas, et la neuvième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés ont clairement indiqué quels sont les idées et les espoirs de nos pays touchant cette conférence de 1992. Nous sommes convaincus que pour en assurer le succès, il faudra partir de l'idée selon laquelle la protection de l'environnement fait partie intégrante du processus de développement économique et social des pays en développement. Il faudra éviter de se limiter à la pollution écologique.

La coopération écologique qui résultera de cette conférence ne devrait pas donner lieu à de nouvelles conditions préalables et devrait respecter les objectifs et les priorités des pays du tiers monde en matière de développement, de même que leur souveraineté sur leurs ressources naturelles.

Nous espérons que l'intérêt manifesté par les pays développés qui souhaitent collaborer à la sauvegarde de l'environnement permettra à la Deuxième Commission d'aboutir rapidement à un accord au sujet de la conférence de 1992. Ainsi, au cours de la prochaine décennie, nous pourrons appliquer des mesures à l'échelle mondiale pour régler le problème dans toutes ses dimensions grâce à des mécanismes universels qui permettront une véritable coopération dans le domaine écologique et répondront aux besoins socio-économiques des pays en développement. Ainsi, nous pourrons tenir la promesse historique que nous avons faite aux générations futures en réglant les problèmes de l'environnement sous tous leurs aspects.

M. MUTOMBO TSHITAMBWE (Zaire) : L'analyse du rapport du Secrétaire général en matière d'environnement publié sous la cote A/44/256 et corr.1, Add.1 et 2 nous a permis d'appréhender l'éventail d'enseignements précieux qui sont de nature à orienter les Etats Membres, d'une part, dans l'élaboration et l'exécution des programmes conformément aux conventions internationales en la matière et, d'autre part, à décider de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur l'environnement en 1992. La République du Zaire attache une importance capitale

M. Mutombo Tshitambwe (Zaire)

aux questions qui touchent à l'environnement. L'essentiel de l'engagement du Zaïre en ces domaines a été éloquemment exposé du haut de la tribune de la présente session de l'Assemblée générale, le 4 octobre 1989, par le maréchal Mobutu Sese Seko, Président de la République du Zaïre, en ces termes:

"C'est avec tritesse qu'on assiste aujourd'hui, sous l'effet des agressions multiples et répétées, à la dégradation accélérée de notre environnement naturel. L'indignation et les protestations suscitées dans le monde par l'exportation des déchets toxiques sont révélatrices de la prise de conscience de la communauté internationale des risques majeurs que court l'humanité face à la détérioration de la qualité de la vie, dont la pollution de notre atmosphère est une des manifestations les plus évidentes."

(A/44/PV.19, p. 18)

Et plus loin, il note :

"Renfermant 47 % des forêts tropicales africaines, la République du Zaïre a porté à 5 % de son territoire national la proportion des espaces protégés. Son objectif est d'atteindre 16 %... A l'intérieur de ces espaces, il protège les espèces rares en voie d'extinction dans le monde, tel le cas des rhinocéros blancs, dont la population est passée de 11 en 1980 à 25 unités en 1989." (Ibid)*

La République du Zaïre formule le vœu ardent de voir la communauté internationale prendre des dispositions concrètes en vue de la conclusion d'une convention relative à la protection de la couche d'ozone, car son appauvrissement constituerait une grave menace contre la survie même de l'humanité. Elle exprime en outre sa satisfaction concernant la Convention de Bâle, approuvée le 22 mars 1989, par 116 Etats présents, et espère que l'application rigoureuse de ces conventions épargnera aux pays en développement de servir de dépôts de déchets toxiques.

Concernant le volet relatif à la convocation d'une conférence des Nations Unies sur l'environnement, ma délégation appuie l'idée de la tenue de ces importantes assises qui devraient avoir pour thème central la protection de l'environnement, en visant notamment pour objectifs principaux la définition des priorités à court et à moyen terme en matière d'environnement, le renforcement, d'une part, de la coopération internationale en faveur de l'environnement mondial

* Le Président assume la présidence.

M. Mutombo Tshitambwe (Zaïre)

entre le Nord et le Sud et entre l'Est et l'Ouest et, d'autre part, le renforcement de la coopération au sein du système des Nations Unies, l'adoption des instruments juridiques ayant force obligatoire concernant la modification du climat mondial, et j'en passe.

Ma délégation est convaincue que la présente session de l'Assemblée générale prendra une décision sur la convocation de cette conférence et donnera des orientations précises quant à son organisation et à sa préparation matérielle.

Tout en saluant la convocation de la conférence des Nations Unies sur l'environnement en 1992, ma délégation se félicite de la voir se tenir dans un pays du tiers monde et soutient par conséquent la proposition des pays non alignés tendant à abriter cette conférence au Brésil. En effet, pour les pays en développement, la conservation de la nature s'apparente au problème de la simple survie. Nous pensons que cette conférence constituera une occasion unique de discuter des graves questions de l'environnement en relation avec le développement, car, pour les pays en développement, la question de l'environnement est indissolublement liée au problème du développement. C'est pourquoi ma délégation voudrait souligner ici la nécessité que les préparatifs à la conférence des Nations Unies sur l'environnement soient entrepris dans une collaboration et une coopération équilibrées entre pays développés et pays en développement.

Comme l'avait souligné le représentant de la Malaisie au nom du Groupe des 77, les pays en développement sont déterminés à jouer un rôle important et de prendre pleinement leurs responsabilités pour contribuer au renforcement des mécanismes existants visant tant la conservation que le renforcement d'un environnement sain. Cependant, il y a lieu de considérer, d'autre part, que ces pays sont confrontés aux effets négatifs d'une conjoncture économique défavorable; le fardeau de la dette, la faiblesse des infrastructures, la précarité des ressources financières sont parmi tant d'autres obstacles qui risquent d'endiguer la volonté des pays en développement dans la lutte engagée pour l'environnement.

C'est pourquoi ma délégation prône l'idée d'une coopération internationale intégrée entre pays développés et pays en développement dans l'esprit de la résolution 1989/101 intitulée "Renforcement de la coopération internationale en matière d'environnement : fourniture des ressources financières supplémentaires aux pays en développement", adoptée par l'ECOSOC. Cette coopération devrait être entreprise de telle manière que les ressources financières et techniques aux pays

M. Mutombo Tshitambwa (Zaire)

en développement pour les projets et programmes d'environnement puissent s'inscrire dans leur priorité de développement.

Ma délégation émet l'avis qu'il convient dès à présent de songer à renforcer l'efficacité des dispositifs juridiques et institutionnels dans le domaine de l'environnement. Dans cet ordre d'idées, ma délégation souscrit pleinement à la proposition d'augmenter de 35 % les ressources du PNUE. Le PNUE, en tant que catalyseur des efforts pour la gestion et la coordination des problèmes de l'environnement, devrait être doté, dans les meilleurs délais, de moyens lui permettant d'être plus opérationnel et de jouer ainsi le rôle qui lui incombe dans la stratégie que nous entendons mettre sur pied dans la lutte que nous menons pour un environnement adéquat.

Ma délégation souhaite que le PNUE, de par sa vocation même, soit le centre focal des préparatifs de la conférence des Nations Unies sur l'environnement, bien qu'il ne puisse pas nécessairement en constituer le secrétariat. Elle se réserve par conséquent le droit de revenir sur ce point en Deuxième Commission.

M. ESSY (Côte d'Ivoire) : Au moment où nous assistons, et avec quel soulagement, à l'extinction progressive des foyers de guerre dans le monde, apparaît un nouveau danger, un danger plus grave, menaçant la survie de notre planète. En effet, les conditions de vie de cette dernière, notre condition de vie devrais-je dire, est aujourd'hui menacée par les atteintes graves dont l'atmosphère terrestre est l'objet. Personne ne peut contester les avertissements précis de nos savants : notre monde est effectivement menacé.

L'on assiste ces dernières décennies à un réchauffement progressif du climat, qui serait dû, selon les scientifiques, à la pollution atmosphérique, plus exactement à l'appauvrissement de la couche d'ozone. Les changements climatiques ou atmosphériques observés ou suspectés peuvent avoir des répercussions plus ou moins désastreuses sur la santé et la vie de l'homme, et l'équilibre de l'environnement d'une manière générale.

Si les désastres sus-cités sont le fait de la réduction de la couche d'ozone, elle-même due aux chlorofluocarbones (CFC), il n'en demeure pas moins que notre environnement connaît d'autres agressions non moins importantes et plus diverses. Cette diversité est différente selon les régions et selon leur degré de développement. En effet, la pollution des airs, des terres et des eaux est, pour la quasi-totalité, le fait des pays industrialisés.

Ces actions de pollution sont de plus en plus aggravées par la grande quantité de déchets radioactifs déversés. Le déversement des déchets radioactifs a inévitablement des conséquences sur l'environnement et c'est l'homme qui fera sans doute les frais de la production incontrôlée ou du déversement de ces déchets. Les dangers que représentent ceux-ci, tant pour l'homme que pour son environnement, sont autant de circonstances aggravantes pour les actes immoraux de transferts de déchets radioactifs vers les pays en développement. Ces derniers ont déjà beaucoup à faire avec leur environnement qui, lui aussi, se dégrade de plus en plus. Les problèmes de l'environnement concernent le monde entier et, sans doute, les pays en voie de développement plus que les autres.

La détérioration des termes de l'échange, la chute des prix de nos matières premières, la nécessité de diversifier nos produits d'exportation, la dette, la pauvreté sont sans aucun doute les causes qui conduisent maints pays en développement à aggraver leurs forêts. La déforestation et l'avancée du désert sont autant de difficultés auxquelles les Etats du tiers monde, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne, doivent faire face dans les décennies à venir.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

Si les actes d'agression contre la nature divergent selon les régions, il n'en demeure pas moins que dans la majorité des cas, les acteurs et les motivations sont les mêmes. C'est l'homme qui, dans le souci d'améliorer sa condition d'existence, est amené à s'attaquer à son environnement. L'amélioration des conditions de vie, le développement, sont en majeure partie la raison majeure de cette agression démesurée. Cette contradiction donne tout son sens au débat sur la relation existant entre le développement et l'environnement.

Aujourd'hui, une meilleure politique de protection de l'environnement ne peut ignorer les problèmes économiques et notamment ceux auxquels sont confrontés nos Etats qui, comme tous les Etats de la planète, sont concernés par le problème de l'environnement, et qui doivent par conséquent contribuer aux solutions contre ce fléau qui menace toute l'humanité.

Il a été dit que les effets de la réduction de la couche d'ozone ne connaissent pas de frontières idéologiques. De même, on pourrait dire que ces effets ne font pas de distinction entre pays développés et pays en voie de développement. Un environnement de qualité dans le processus de développement est devenu un impératif, tant pour les pays riches que pour les pays pauvres, car le développement ne peut s'accommoder de la dégradation de l'environnement et de la destruction des équilibres écologiques.

Le temps presse. Nous devons dès maintenant, dans la solidarité, chercher des remèdes pour sauver notre terre. La survie de l'espèce humaine en dépend. Le problème étant planétaire, sa solution ne peut être conçue qu'au niveau mondial. Compte tenu de la nature des dangers, les remèdes à y apporter relèvent non seulement du devoir fondamental de protéger l'écosystème terrestre, mais aussi du droit de l'homme à jouir dans la dignité d'un environnement mondial vaste et, par conséquent, du devoir de la communauté des nations à l'égard des générations présentes et futures. Nul n'a le droit de se dérober au devoir de lutter dans la mesure de ses moyens pour préserver notre atmosphère, de façon à réserver aux générations futures un meilleur niveau de vie, dans un meilleur cadre de vie.

Les mesures à prendre, les moyens à mettre en oeuvre pour faire face à un problème dont la solution présente la triple caractéristique d'être vitale, urgente et mondiale, doivent être à la fois nationales, régionales et internationales.

La Côte d'Ivoire, qui a basé toute son économie sur l'agriculture, ne connaît que trop l'importance de la forêt. C'est pourquoi, face aux graves conséquences

M. Essy (Côte d'Ivoire)

que pourrait entraîner la rupture de l'écosystème due à une réduction marquée du couvert forestier, mon pays a pris des mesures déterminantes au plan national.

Un des moyens de cette stratégie nationale est le programme de reboisement populaire qui consiste en une campagne de sensibilisation, amorcée en 1987 et déployée en 1988, à l'occasion de "L'Année de la forêt ivoirienne", pour encourager les villageois à créer leurs propres pépinières et à procéder à des plantations d'essences utilitaires qu'ils seront d'autant plus prêts à entretenir qu'ils en retireront des avantages directs, comme le bois de feu, le bois de service, etc. en fait, tous produits à récolte pour leurs propres besoins ou pour la vente sur les marchés.

Au niveau régional, étant donné qu'il apparaît de plus en plus clairement que la sécheresse et l'accélération de la désertification du Sahel seraient une conséquence directe du déboisement excessif des pays côtiers, la Côte d'Ivoire est activement engagée, au niveau régional, dans le combat que mènent les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord pour lutter contre la désertification. C'est ce même souci commun qui a incité la délégation ivoirienne il y a cinq ans à faire introduire dans la résolution adoptée au titre du point sur la désertification et la sécheresse, une demande en vue d'étudier les effets des interactions entre la déforestation et le processus de l'accélération de la désertification. Cette requête a donné lieu à une conférence organisée par l'Office soudanais-sahélien des Nations Unies pour la lutte contre la sécheresse en 1985, en Côte d'Ivoire. Les résultats de cette conférence ont confirmé le lien de causalité entre la déforestation et l'accélération de la désertification des régions continentales.

Plus récemment encore, s'est tenu à Abidjan, à l'initiative conjointe du Ministère ivoirien de la défense et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, un séminaire sous-régional qui a étudié les méthodes de lutte employées pour combattre le plus efficacement possible les végétaux flottants qui prolifèrent de plus en plus sur les plans d'eau des pays de la sous-région.

Enfin, au niveau international, la Côte d'Ivoire fonde d'immenses espoirs sur l'action multilatérale renforcée, telle que le recommande le rapport Brundtland. En effet, s'agissant de la préservation de l'environnement, afin de garantir de meilleures perspectives de notre avenir, celui de nos enfants et petits-enfants, la Côte d'Ivoire ne peut que se réjouir devant l'intérêt croissant de la communauté internationale face aux problèmes directement ou indirectement liés à l'environnement.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, prévue en 1992, sera l'occasion d'un débat approfondi sur cette question, pour nous sensibiliser encore plus sur nos responsabilités nationales et collectives à l'égard de l'environnement. C'est dans cet esprit que la Côte d'Ivoire a participé au plus haut niveau, en mars 1989, à la Conférence de La Haye sur l'environnement et signé la Déclaration qui en a résulté.

Elle se réjouit une fois de plus des nouvelles propositions faites par les deux grandes puissances nucléaires dans le sens du désarmement, et qui peuvent avoir des conséquences sur l'environnement.

Mon pays se félicite de constater qu'une place importante est faite à l'environnement dans les négociations en cours du prochain accord de coopération, Lomé IV, surtout concernant les dispositions relatives aux forêts tropicales et aux déchets dangereux.

Ma délégation, encore une fois, invite particulièrement les Etats dont les usines produisent des déchets dangereux à ratifier la Convention de Bâle, adoptée le 22 mars 1989, sur le contrôle des mouvements transfrontière des déchets dangereux et leur élimination.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

La Côte d'Ivoire coopère très utilement avec la FAO dans le cadre du plan d'action forestier tropical financé par la Banque mondiale et certaines institutions.

Ce plan, rappelons-le, consiste, entre autres, en une assistance en vue de la conservation des écosystèmes tropicaux.

D'une manière générale, notre effort national pour la réhabilitation de nos forêts est appuyé par de nombreux organismes multilatéraux, et notre souhait est que ce cercle s'élargisse davantage, car les défis de l'environnement s'avèrent énormes. A titre d'exemple, la préservation de la forêt de Taï, classée patrimoine mondial, ne doit pas être l'affaire de la seule Côte d'Ivoire, elle doit être l'affaire de la communauté internationale.

Les pays en développement déjà très endettés ne peuvent se permettre à eux seuls, et ce malgré toute leur bonne volonté, de mettre en oeuvre au niveau national des politiques efficaces de protection de l'environnement, compte tenu de ce que la technologie en la matière est souvent hors de leur portée.

Les pays développés devraient par conséquent, par des mécanismes à étudier, rendre plus facile aux pays en développement l'accès aux technologies nouvelles qui n'ont pas encore des effets trop néfastes sur l'environnement. A cet égard, la proposition du Premier Ministre de l'Inde à la neuvième Conférence au sommet des pays non alignés à Belgrade, de créer un fonds mondial destiné à amoindrir les coûts d'acquisition de telles technologies, mérite beaucoup plus d'attention de la part de la communauté internationale.

Le combat pour la protection de notre planète, car c'est de cela qu'il s'agit, est celui de la solidarité internationale, de la solidarité humaine.

Solidarité entre pays développés et pays en développement, solidarité entre ceux qui sont déjà atteints par diverses manifestations du danger et ceux qui le seront si des précautions ne sont pas prises.

Selon le mot de Michel Rocard, Premier Ministre français, la responsabilité des pays développés est grande, étant entendu qu'ils sont les plus gros pollueurs.

Aussi ont-ils des obligations d'assistance à l'égard des pays en développement qui seraient très sévèrement affectés par des changements de l'atmosphère, eux dont la responsabilité est moindre.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport A/44/350, la coopération aux niveaux national et international est indispensable pour atteindre l'objectif d'un développement qui réponde

M. Essy (Côte d'Ivoire)

"aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs et qui n'empiète en aucune façon sur la souveraineté nationale... Il [s'agit] de progresser vers l'équité au plan national et international, notamment en aidant les pays en développement selon leurs plans, priorités et objectifs nationaux en matière de développement. Ce développement [suppose] en outre l'existence d'un environnement économique international favorable qui [engendre] une croissance et un développement économique durables dans tous les pays et en particulier dans les pays en développement, condition indispensable à une gestion rationnelle de l'environnement." (A/44/350, par. 19)

La solidarité humaine et internationale que nous impose ce combat doit nous permettre de rechercher ensemble, surtout à nous qui sommes en retard, les moyens pour aller de l'avant dans le progrès, sans que ce progrès qui est censé être au service de l'homme, ne soit pour lui un progrès qui tue.

La tâche est ardue, ne nous laissons pas distraire par les problèmes de souveraineté et même de susceptibilité politiques.

Ceux-ci, quoique réels et insurmontables ailleurs, devraient ici laisser la place à la raison, à la prévention contre un mal dont la gravité peut être mal perçue, mais qui est réelle incontestablement.

Sans doute n'est-ce pas là l'une des rares fois où il sera demandé à l'homme de faire abstraction de son orgueil et de son amour-propre dans l'intérêt supérieur de sa propre espèce.

M. INSANALLY (Guyana) (interprétation de l'anglais) : A une certaine époque, les questions de l'environnement étaient considérées comme étant en marge de notre existence. Aujourd'hui ce n'est certainement pas le cas, alors que les nations sont de plus en plus conscientes des dangers inhérents à l'utilisation inappropriée et à la négligence générale de l'environnement. Alors que nous comprenons mieux à quel point ces problèmes ont grandi et sommes plus conscients des conséquences de notre inaction, la question est passée de l'obscurité au centre de nos délibérations.

On comprend donc aujourd'hui que les problèmes associés à l'environnement constituent une menace pour la vie même et, par conséquent, ne peuvent plus être ignorés sans danger. De plus, nous sommes conscients du fait que si nous tardions à réagir à cette menace, nous commettrions une injustice impardonnable à l'égard

M. Insanally (Guyana)

des générations futures. Car malgré notre capacité innée à nous adapter au changement, le fait est que le résultat de notre conduite actuelle en matière d'environnement pourrait être une dégradation de la qualité de la vie moindre pour les générations futures et peut-être même l'extinction de l'espèce humaine.

Pour éviter une telle catastrophe, il importe que nous reconnaissions que cette question nous concerne tous. Chaque pays a un rôle à jouer dans la protection et la préservation de l'environnement. Cependant, si l'on n'y prend pas garde, nos efforts individuels pourraient être contradictoires et se révéler ainsi futiles en dernière analyse. Il est donc nécessaire d'entreprendre une action collective et concertée pour s'attaquer au problème. Ses causes sont nombreuses et variées et sont liées à certains facteurs, tels que la pollution industrielle, le déversement dangereux de déchets toxiques, l'utilisation de combustibles fossiles, les essais nucléaires et les pratiques non viables dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture. Nos réponses et nos solutions doivent être à la fois larges et coordonnées.

Nous pensons que la conférence de 1992, qui selon l'accord général devrait se tenir au Brésil, permettra de mettre au point de nouvelles stratégies pour répondre à nos nombreuses préoccupations écologiques. Ayant lieu près de deux décennies après la Conférence de Stockholm, cette conférence permettra aux Etats d'examiner l'expérience du passé et, sur cette base, de mettre au point des stratégies de coopération internationale pour l'an 2000 et au-delà. Pour ce faire, cependant, la conférence doit être structurée de façon appropriée, avec un ordre du jour qui reflète réellement les préoccupations de tous les pays, tant développés qu'en développement. Il est également important que cette conférence ait une perception très claire des questions en jeu.

Il faut voir par exemple que la pauvreté tisse un lien concret entre l'environnement et un développement durable. A la suite de la baisse du niveau de vie dans de nombreux pays en développement, la pauvreté a beaucoup augmenté. Le désir inné de survivre augmente inévitablement les pressions exercées sur l'environnement.

Nous devons comprendre que les pauvres ne peuvent se préoccuper que de leurs moyens d'existence, et dans ce sens, la pauvreté est tout aussi polluante que le progrès, car dans la lutte pour l'existence, on ne peut pas se préoccuper beaucoup de l'environnement. Le problème de la pauvreté doit donc être traité de front.

M. Insanally (Guyana)

Il faut également reconnaître que la protection et la préservation de l'environnement exigent un effort global pour éliminer les facteurs sous-jacents du problème. En plus des mesures de conservation, d'autres mesures doivent être prises pour parvenir à une croissance et à un développement durable. Un développement durable exige l'élimination de l'inégalité qui caractérise actuellement la relation d'interdépendance qui lie les pays développés et les pays en développement.

À ce sujet, pour aborder de manière adéquate les problèmes de la pauvreté et de la baisse du niveau de vie des pays en développement, des solutions appropriées aux problèmes interdépendants de la dette, du commerce, des produits de base, de la monnaie et de la finance devront être trouvées. Un développement durable implique également que l'on incorpore les préoccupations écologiques à la planification et à la politique économique. Pour que ces efforts soient utiles, cependant, les préoccupations écologiques ne devraient pas constituer de nouvelles formes de restriction à l'aide au financement du développement, ou de nouvelles barrières dans le domaine du commerce.

Etant donné également la nécessité de fournir une réponse adéquate et appropriée aux problèmes de l'environnement, ma délégation est heureuse de voir l'importance qu'on attache à la préparation de la prochaine conférence mondiale. Pendant une période relativement brève, plusieurs rapports ont été élaborés sur divers aspects de l'environnement, et on lui a accordé de l'importance à tous les niveaux, y compris au niveau des chefs de gouvernement. Très récemment, en Malaisie, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont publié la Déclaration de Langkawi sur l'environnement. Cette déclaration peut être considérée comme une contribution importante aux efforts tentés actuellement pour aborder de façon coordonnée et rationnelle les problèmes de l'environnement. Bien qu'elle ne réponde pas à toutes les questions, cette déclaration reflète la décision d'agir dans l'intérêt commun. Par ailleurs, puisque cette déclaration est le produit d'un effort Nord-Sud, elle représente également une contribution substantielle à la coopération mondiale dans ce domaine.

M. Insanally (Guyana)

Nous devrions consolider cette initiative ainsi que d'autres du même ordre. Nos actions doivent toutefois être bien informées. Je souligne ce point car ceux qui souhaitent devenir les gourous de l'environnement peuvent parfois faire plus de mal que de bien. Par exemple, il a été récemment déclaré dans la presse populaire que l'exploitation du bois greenheart au Guyana était néfaste à l'environnement parce qu'il épuisait nos forêts. Il faut toutefois souligner que pour chaque greenheart qui est abattu, cinq jeunes pousses commencent à croître immédiatement. J'oserais dire que cette autorégénération est beaucoup plus saine pour l'environnement que tout ce que pourraient prescrire les prétendus experts.

Conformément à notre volonté de contribuer à la bonne gestion de l'environnement, nous assurerons toujours la bonne utilisation de nos forêts. C'est en pensant à cela que mon président à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth en Malaisie a indiqué que le Guyana était prêt, en coopération avec les pays du Commonwealth, à créer un modèle sur la façon dont la communauté internationale pourrait aborder les questions des forêts tropicales et de l'environnement en général.

Tout simplement, le Guyana réserverait, sur une base expérimentale, une partie de ses forêts tropicales où il serait possible de faire de la recherche conjointement. Les résultats pourraient alors être utilisés tout à fait librement, à l'abri des contraintes actuelles des règlements affectant la propriété intellectuelle. En d'autres termes, les bénéfices, qu'il s'agisse de brevets ou d'autre chose, pourraient être la propriété conjointe du Guyana et des autres pays participants. L'objectif de notre proposition est d'arriver à un développement durable grâce à la conservation, tout en permettant de partager équitablement les fruits de la recherche.

Dans le cadre de nos propres points de vue et de nos efforts nationaux, nous espérons que les préparatifs pour la conférence de 1992 utiliseront les efforts déjà réalisés dans différentes enceintes, y compris le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en vue de sauvegarder l'environnement. Lors des décisions à prendre concernant les arrangements préparatoires, nous devrions avant tout essayer d'utiliser au maximum toutes les ressources disponibles au sein du système des Nations Unies. L'expertise présente

M. Insanally (Guyana)

à Nairobi, en Europe et à New York devrait être combinée efficacement pour assurer que la protection de l'environnement et le développement durable deviennent des objectifs réalisables.

En même temps, nous devons faire en sorte que, pour une conférence universelle telle que celle-ci, des arrangements adéquats soient pris pour faciliter la participation de tous les Etats Membres de l'Organisation à toutes les étapes. Les restrictions en ressources humaines et financières imposées aux pays en développement sont évidentes, il faut donc faire tout ce qui est nécessaire pour éliminer ces handicaps. Plusieurs autres questions d'organisation restent à régler, mais avec l'esprit d'engagement et de responsabilité partagée qui prévaut, il ne sera pas difficile de parvenir à un accord général.

Après avoir participé à cette longue discussion dans cette enceinte, nous sommes certains que la conférence sur l'environnement et le développement de 1992 peut apporter une contribution historique pour protéger la planète Terre du désastre ultime, celui de la dégradation totale. Apparemment, il existe aujourd'hui une détermination commune d'agir de façon responsable et opportune pour sauver notre environnement. Nous ne pouvons nous permettre de laisser s'échapper cette occasion d'une nouvelle coopération globale car si nous ne la saisissons pas, nous condamnerions à jamais le destin de l'humanité.

M. AYALA LASSO (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : L'opinion publique mondiale est heureuse de constater les changements qui interviennent dans les relations internationales. Peu à peu, mais avec des résultats spectaculaires si on les compare avec les expériences négatives de ces dernières années, le bon sens s'est imposé, facilitant ainsi le dialogue constructif mondial qui peut contribuer aussi bien à résoudre les problèmes qui existent encore qu'à élargir également les possibilités de coopération entre les Etats.

Nous avons noté avec une profonde satisfaction le fait que les Nations Unies ont pu trouver les moyens adéquats de travailler dans cette conjoncture et de faciliter la détente et les accords. En même temps, nous sommes témoins de la façon dont l'attention du monde se tourne dans les domaines où la coopération peut se développer avec plus d'ampleur et d'efficacité. C'est ce qui explique à mon avis, en partie du moins, l'importance que nous accordons tous à un travail coordonné et harmonieux dans des domaines comme la lutte contre les stupéfiants, la protection de l'environnement et l'élimination de la pauvreté. Je crois que nous

M. Ayala Lasso (Equateur)

soyons tous d'accord sur le fait que la phase des guerres une fois révolue, il faut que nous nous préoccupions d'assurer un monde plus sain, plus juste et plus prometteur pour tous.

C'est pourquoi la délégation de l'Equateur pense qu'il est indispensable que les efforts concertés que nous allons entreprendre en ce qui concerne l'environnement soient réalisés de telle façon qu'à l'issue de nos travaux, nous soyons assurés des succès que nous désirons tous et qui sont indispensables à la survie même de l'homme sur la planète.

Nous ne pouvons pas nous permettre le luxe de courir le risque de nous tromper dans ce domaine. Voilà pourquoi nous devons procéder avec une objectivité qui laisse de côté les considérations d'ordre purement national ou qui sont liées aux différences traditionnelles entre le Nord et le Sud. L'environnement nous intéresse et nous affecte tous au même degré.

Voilà pourquoi nous devons reconnaître la nature globale de ce problème. Il faudra déterminer les causes qui ont amené cette dégradation écologique que nous déplorons tous, corriger les erreurs que nous avons commises et modifier les politiques générales et les modèles de production et de consommation pour qu'ils correspondent aux exigences écologiques. Dans ce contexte, il est inacceptable et erroné de parler de l'environnement et de penser que les problèmes se résoudreont, par exemple, en se limitant à exiger que l'on étudie les possibilités d'avoir des sources d'oxygène plus importantes, c'est le cas des forêts tropicales, et de créer des règles plus sévères pour en assurer la protection. Il faut étudier chacun des facteurs qui jouent un rôle dans l'environnement.

Nous avons écouté, avec beaucoup de respect et d'attention les différentes délégations qui ont montré comment l'utilisation exagérée de combustible fossile est la principale cause de la pollution de l'environnement. Nous savons aussi que la production de certains gaz est directement liée à l'appauvrissement de la couche d'ozone. Nous savons également que la pluie acide et la destruction de l'équilibre dans les fleuves, les lacs et les mers sont liées à des modèles d'industrialisation créés et utilisés par le monde développé pour atteindre le niveau de vie qui est le sien actuellement. Autrement dit, si nous voulons vraiment régler les problèmes de l'environnement, il faut reconnaître objectivement quelles ont été et quelles sont encore les principales causes de sa dégradation. Nous éviterons ainsi de nous

M. Ayala Lasso (Equateur)

livrer à ce match de football dont a parlé Mme Nita Barrow, Représentante permanente de la Barbade, et durant lequel pendant les premiers trois-quarts d'heure, les règles du jeu favorisent l'équipe du monde développé alors que pendant le dernier quart d'heure, on change ces règles pour faire payer la note au monde en développement.

M. Ayala Lasso (Equateur)

Autre prémisses indispensable si nous ne voulons pas nous tromper en organisant les travaux de la conférence de 1992 : reconnaître qu'entre l'environnement et le développement, il existe une interdépendance essentielle. Cela ne veut pas dire que les aspirations légitimes des pays en développement doivent être subordonnées à la protection de l'environnement. Cela veut dire plutôt qu'il faut examiner les problèmes de développement pour les résoudre comme il convient tout en veillant à ce que les aspirations et les droits des pays en développement soient réalisés sans que soient demandés à ces pays des sacrifices qui viendraient s'ajouter à ceux qu'ils ont déjà consentis pendant de nombreuses décennies.

Le développement et la préservation de l'environnement sont complémentaires. C'est pourquoi les organismes multilatéraux de coopération doivent prévoir des programmes d'enquête et de transferts de technologie en faveur des pays en développement. De même, il faut leur affecter des ressources financières qui leur permettent d'atteindre leurs objectifs en matière de développement et de sauvegarde de l'environnement. La participation des pays développés à ces mécanismes financiers ainsi que l'apport du secteur privé qui possède des techniques modernes seront indispensables.

L'ordre économique international actuel, qui se caractérise par une aggravation de la crise à cause du poids de la dette extérieure qui affecte la majorité des pays en développement et par la détérioration des termes de l'échange et les pressions du protectionnisme économique sur la gestion des ressources naturelles, a une influence directe sur la destruction de l'environnement dans les pays en voie de développement.

Il sera également nécessaire d'établir clairement les responsabilités eu égard aux politiques qui ont causé la détérioration de l'environnement que nous déplorons tous. A une plus grande responsabilité devra correspondre une obligation plus grande quant aux contributions nécessaires pour arrêter et inverser cette tendance négative. Il est encourageant de voir que de nombreux pays développés ont reconnu que la destruction de l'environnement est essentiellement le résultat de dizaines d'années d'"exploitation insensée de la nature" par le monde industrialisé. Il faut donc modifier les politiques et les pratiques destructrices. Mais ces politiques et ces pratiques continuent malgré les déclarations contraires. Nous avons appris il y a quelques jours que des navires transportant des déchets

M. Ayala Lasso (Equateur)

toxiques produits dans les pays industrialisés sillonnaient les mers de la planète, notamment les mers des pays en développement, à la recherche d'endroits où déverser leur chargement mortel. Cette attitude semble démentir le principe selon lequel la santé de notre planète est une préoccupation commune, puisqu'on n'a pas arrêté de produire des déchets toxiques; elle semble plutôt se fonder sur le principe que la santé du monde en développement est moins importante pour l'humanité.

Lorsque nous parlons de problèmes d'environnement, je pense que nous évoquons des situations qui devraient nous inciter à une réflexion autocritique sur la valeur de la civilisation créée par l'homme et sur les modèles d'industrialisation et de consommation.

J'ai dit qu'il était de la responsabilité de tous de se préoccuper de l'environnement. L'Equateur en est conscient et il est désireux de contribuer à cet objectif commun. L'Equateur n'est pas un pays développé. Il ne possède pas de grandes industries qui provoquent la pollution de l'environnement. Cependant, il s'est préoccupé d'adopter les mesures qui sont à sa portée pour la protection de l'environnement. Il a cherché à établir un équilibre entre la protection et la conservation de l'environnement et sa politique de développement socio-économique qui repose sur la mise en valeur rationnelle des ressources dans l'intérêt des générations présentes et futures. Notre expérience dans ce domaine nous amène à penser que la coopération internationale pour le transfert des technologies modernes appropriées est indispensable, de la même façon qu'est indispensable l'aide financière à des conditions favorables. L'Equateur a signé la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal, relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Pour donner effet aux dispositions de ce dernier en ce qui concerne le remplacement des fluorocarbones, l'Equateur appuie l'idée de créer un fonds international destiné à fournir une aide technique et financière pour que les pays en développement puissent adopter des mesures pertinentes à cet effet.

Parmi les programmes écologiques qu'a menés à terme l'Equateur depuis quelques années, je tiens à souligner le programme binational en collaboration avec la Colombie, la reconstitution de la couverture végétale de différentes provinces des Andes, qui a reçu l'appui de la FAO, la protection des parcs nationaux de la région amazonienne, ainsi que les dispositions réglementaires sur la protection, le contrôle et la restauration de l'environnement dans le cadre des activités

M. Ayala Lasso (Equateur)

d'exploration et d'exploitation pétrolières, la loi forestière de conservation des zones naturelles et de la vie sauvage, la loi sur la prévention et le contrôle de la contamination de l'environnement, parmi d'autres.

L'Equateur a noté avec intérêt que dans la Déclaration du Groupe des sept grands pays industrialisés approuvée récemment à Paris, on reconnaît que la croissance économique et la protection de l'environnement sont compatibles et qu'on invite à réfléchir à la nécessité de prendre en compte les intérêts des pays en développement. L'Equateur espère que ces déclarations donneront lieu à l'adoption de mesures et de politiques pratiques au cours de la conférence prévue pour 1992.

A ce propos, mon pays estime que, pour les raisons déjà exposées, l'ordre du jour de cette conférence devrait porter sur toutes les questions qui ont trait ou sont liées à l'environnement et au développement à l'échelle mondiale, de façon que les résolutions qui seront prises alors soient un apport constructif aux multiples facettes en rapport avec les situations auxquelles nous devons faire face. Autrement dit, le moteur central de la conférence consistera à proposer d'unir nos efforts pour arrêter la dégradation de l'environnement qui résulte des activités du monde développé et de l'incapacité d'agir du monde en développement. Le premier doit changer ses modèles de production et de consommation. Le monde en développement doit recevoir les moyens financiers et techniques qui lui permettent de se développer comme il convient et de devenir le protecteur effectif de l'environnement.

Nous pensons que le Comité préparatoire de la conférence doit être ouvert à tous les Etats parce que cette question vitale intéresse tout le monde. Autrement dit, les réunions du Comité plénier doivent avoir lieu dans un endroit permettant une participation aussi large que possible de tous les pays, en particulier ceux qui disposent des ressources les moins importantes. A cet effet, nous pensons que le Siège des Nations Unies à New York serait le lieu le mieux choisi. Le secrétariat de la conférence qui serait créé par le Secrétariat général des Nations Unies fonctionnerait également dans cette ville et entretiendrait les liens nécessaires avec toutes les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales afin de fournir au Comité préparatoire tous les renseignements dont il aurait besoin pour ses travaux.

M. Ayala Lasso (Equateur)

Nous avons été reconnaissants au Brésil d'avoir offert d'accueillir cette conférence et nous avons soutenu sa proposition. Nous pensons que tous les pays devraient être représentés à cette conférence, au plus haut niveau technique et politique.

Si cette conférence mène ses travaux dans un esprit d'universalité, si elle procède à des analyses objectives, si elle fait preuve de solidarité dans ses propositions et de dynamisme dans les mesures qu'elle décide d'adopter, nous pourrons alors estimer que nous avons rempli notre devoir, qui est d'assurer aux générations futures un monde sain et vivable.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre du débat consacré à la conférence sur l'environnement et le développement des Nations Unies prévue pour 1992. La Deuxième Commission prendra une décision sur le point 82 f), conformément à la décision prise par l'Assemblée générale lors de sa troisième réunion.

CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je vais tout d'abord vous indiquer les grandes lignes du calendrier provisoire des travaux des séances plénières jusqu'à fin novembre. Le matin, l'Assemblée examinera le point 17 i) : "Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement"; le point 13, "Rapport de la Cour internationale de Justice"; le point 21, "Bilan de l'Année internationale de la paix"; et le point 157, "Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et aux moyens d'élargir le champ de cette coopération et d'en accroître l'efficacité".

L'après-midi, l'Assemblée examinera le point 27 intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine" et le point 15 b), "Election de 18 membres du Conseil économique et social".

En ce qui concerne le nouveau programme, lundi 13 novembre, le matin, l'Assemblée entendra une déclaration du Président de la République de Tunisie, M. Zine el Abidine Ben Ali, et examinera le point 149 intitulé "Décennie des Nations Unies pour le droit international".

Le Président

Lundi 13 novembre, l'après-midi, l'Assemblée examinera le point 155 intitulé "Cadre alternatif africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économique".

Mardi 14 novembre, le matin, dans le cadre du point 82 b) de l'ordre du jour, l'Assemblée tiendra une réunion de commémoration marquant le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

L'après-midi, l'Assemblée examinera le point 33 intitulé "Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud". A la même réunion, dans le cadre du point 38 "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies", l'Assemblée examinera le rapport sur la structure intergouvernementale et les fonctions des Nations Unies dans le domaine économique et social.

Mercredi 15 novembre, l'Assemblée examinera le point 31 intitulé "La situation au Kampuchea".

Jeudi 16 novembre, le matin, l'Assemblée poursuivra l'examen du point 31 "La situation au Kampuchea".

Lundi 20 novembre, le matin, l'Assemblée examinera le rapport de la Troisième Commission sur le point 108 intitulé "Adoption de la convention relative aux droits de l'enfant". Elle commencera également l'examen du point 30 intitulé "Droit de la mer".

Le lundi 27 novembre et le mardi 28 novembre, l'Assemblée examinera le point 37 intitulé "La situation au Moyen-Orient".

Mercredi 29 novembre, le matin, l'Assemblée examinera le point 26 intitulé "Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, le 27 juin 1986, dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate".

L'après-midi, l'Assemblée commencera l'examen du point 39 intitulé "Question de Palestine".

Le jeudi 30 novembre et le vendredi 1er décembre, l'Assemblée poursuivra l'examen du point 39, "Question de Palestine".

Comme je l'ai dit auparavant, nous faisons tout notre possible pour écourter la durée de la session afin que l'Assemblée puisse terminer ses travaux le lundi 11 décembre et que la session extraordinaire sur l'apartheid et sur ses conséquences destructrices pour l'Afrique australe puisse se dérouler du 12 au 14 décembre. En outre, je vous informe que les annonces de contributions

Le Président

volontaires pour les programmes du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO), pour 1990, auront lieu jeudi 16 novembre, le matin, et que l'annonce des contributions volontaires pour les programmes du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (SCR), pour 1990, aura lieu le lundi 20 novembre, le matin.

Il est bien entendu que les rapports des principales commissions seront examinés dès leur publication.

Le calendrier provisoire que je viens de vous exposer figurera dans le compte rendu verbatim de la réunion et dans le résumé du journal. Par ailleurs, si d'autres modifications intervenaient, j'en informerais l'Assemblée.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

- a) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DE L'AGENCE (A/44/450)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/44/L.18)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole au premier orateur, je propose de clore la liste des orateurs pour le débat consacré à ce point de l'ordre du jour, à 16 heures cet après-midi. Par conséquent, je demande aux représentants qui souhaitent s'inscrire de le faire dès que possible.

Je donne maintenant la parole à M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour présenter son rapport.

M. BLIX [Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)]
(interprétation de l'anglais) : C'est un privilège pour moi de faire rapport à l'Assemblée générale sur les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en complément du rapport annuel de l'Agence dont vous êtes saisis.*

Nous célébrons cette année le deux centième anniversaire de la découverte de l'uranium et le cinquantième anniversaire de la fission nucléaire. Ces deux conquêtes scientifiques ont transformé notre monde de façon spectaculaire. Avec l'accumulation de quelque 50 000 ogives nucléaires, l'humanité s'est vue contrainte de vivre dans le calme inquiétant de l'équilibre de la terreur et avec le risque de voir les armes nucléaires se propager dans d'autres pays. Les quelque 430 centrales nucléaires génératrices d'électricité sont également une source d'inquiétude pour certains qui les considèrent davantage comme étant des producteurs potentiels plutôt que des facteurs de réduction effectifs de pollution.

* M. Sallah (Gambie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Blix

Que nous le voulions ou non, les découvertes sont irréversibles. Nous ne pouvons pas désapprendre ce que nous avons appris. La capacité de fabriquer des bombes demeurera de même que notre capacité d'utiliser l'énergie précieuse de la fission. Ce que nous devons faire, c'est limiter notre capacité d'autodestruction et réduire au minimum les risques liés à l'utilisation de la puissance nucléaire. Selon moi, nous avons des raisons aujourd'hui d'être optimistes quant à notre capacité de réaliser ces deux tâches.

M. Elix

Dans le nouveau climat politique international qui commence à régner, l'objectif du désarmement nucléaire ne semble plus aussi théorique et il semble possible de trouver un concept sur lequel fonder la paix qui soit plus satisfaisant que celui de la destruction mutuellement assurée.

Les craintes de voir se répandre les armes nucléaires dans de nombreux pays se sont heureusement révélées injustifiées. L'année prochaine, les 137 Etats qui se sont engagés, au titre du Traité sur la non-prolifération (TNP), à renoncer aux armes nucléaires se réuniront de nouveau pour examiner le fonctionnement du Traité. L'AIEA, dans son rapport, indiquera qu'elle vérifie l'utilisation exclusivement pacifique de 95 % des installations nucléaires dans les Etats non dotés d'armes nucléaires et, je l'espère, qu'aucune matière fissile sous garanties n'aura été détournée de ses fins. Bien qu'encourageant, ce résultat n'est guère surprenant. Les pays n'acceptent pas des garanties complètes dans l'intention de détourner des matières nucléaires. Ils acceptent les garanties pour rendre fiable leur engagement de n'utiliser l'énergie nucléaire qu'à des fins politiques.

Néanmoins, pour être crédibles, les garanties doivent être complètes et systématiques. Le fonctionnement du régime des garanties est une responsabilité importante de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Même après 25 années d'expérience, de nouveaux défis apparaissent. Des installations complexes sont construites qui utilisent de larges quantités de matières fissiles qui doivent être soumises aux garanties. Certaines techniques de vérification naguère satisfaisantes sont maintenant dépassées. Aujourd'hui la discussion du désarmement sur de nombreux fronts encourage en général une plus grande volonté d'accepter la vérification, si l'on compare avec ce qui se passait lorsque les garanties étaient les premières hirondelles du printemps. Les garanties de l'AIEA seront utiles pour améliorer le rapport coût-efficacité et leur crédibilité si on les adapte aux progrès faits pour d'autres mécanismes de vérification.

Le financement des garanties reste un problème. Une cinquantaine de millions de dollars, cela peut paraître une somme modeste pour le contrôle de 95 % de tous les matériaux fissiles à l'extérieur des Etats dotés d'armes nucléaires, mais il est difficile de parvenir à un consensus sur toute augmentation de ce budget, même si une plus grande quantité de matières et plus d'installations doivent être inspectées. Peu de choses paraissent plus difficiles pour les Etats souverains que de se mettre d'accord sur le partage de dépenses communes. Faute de ressources, à

M. Blix

l'inspection, au titre des garanties de l'AIEA des installations nucléaires pacifiques des Etats dotés d'armes nucléaires, demandée par la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, n'a pas été possible.

On dit souvent que la confiance prend fin lorsque les garanties prennent fin. Il est donc compréhensible qu'on accorde une grande attention à l'extension du champ d'application des garanties de l'Agence. Un accord a récemment été réalisé sur les garanties de toutes les matières fissibles du Viet Nam, à la suite de l'adhésion de ce pays au Traité sur la non-prolifération. Un accord semblable est en cours de négociation depuis quelque temps avec la République populaire démocratique de Corée. L'Afrique du Sud a récemment confirmé qu'elle envisage sérieusement d'adhérer au Traité, et la Conférence générale de l'AIEA m'a demandé de tenir des consultations sur l'application des garanties de l'Agence à toutes les installations nucléaires au Moyen-Orient. Cette tâche est réalisée parallèlement à l'étude de mesures visant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région, étude que le Secrétaire général a été prié de préparer.

Je tiens à dire que la Chine a conclu un accord avec l'Agence l'invitant à placer sous sa garantie ses installations nucléaires pacifiques. Le Gouvernement chinois a communiqué une liste des installations qui sont ouvertes à l'inspection. Avec cet accord, l'AIEA pourra procéder à des inspections dans les cinq Etats dotés d'armes nucléaires - mesure qui, comme je l'ai dit, n'est prise que rarement à cause du manque de ressources. J'ai noté que, dans sa déclaration faite à l'Assemblée générale, le Ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadze, a proposé que la vaste expérience de l'AIEA dans l'application des garanties soit utilisée pour vérifier le respect d'un accord sur la cessation et l'interdiction de la production de matières fissibles pour la fabrication d'armes. Une réduction de la production de ces matières pour la fabrication d'armes serait, j'en suis sûr, bien accueillie par la majorité des Etats. Je suis certain également que, avec les ressources suffisantes, l'AIEA pourrait s'assurer qu'aucune installation nucléaire ni matières fissibles soumises à ses garanties ne servent à la fabrication d'armes.

L'avènement de l'énergie nucléaire a tout d'abord été accueilli avec un optimisme débordant et sa mise en valeur a été rapide. Aujourd'hui, il y a environ 100 centrales nucléaires en construction, outre les quelque 430 qui fonctionnent et

M. Blix

qui fournissent presque autant d'électricité que les centrales hydroélectriques. Cependant, le niveau d'expansion s'est stabilisé, et plusieurs contre-courants sont actuellement visibles. Dans certains pays, il y a des moratoires légaux ou de facto sur la construction des centrales nucléaires. Dans d'autres, la mise en valeur se poursuit. Certains secteurs de l'opinion publique continuent de s'opposer avec véhémence à l'utilisation de la fission nucléaire tandis que d'autres voient ou commencent à voir dans l'énergie nucléaire une source d'énergie propre qui contribue à atténuer les problèmes écologiques, en particulier ceux liés aux émissions d'anhydride sulfureux, d'oxyde azotique et de gaz carbonique : la pluie acide, les forêts en dégradation et le réchauffement mondial. De plus en plus, le secteur énergétique est considéré comme crucial pour l'environnement.

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement a consacré judicieusement une bonne partie de son attention au rôle de l'énergie. Elle a accepté la nécessité d'une croissance continue et la nécessité d'accroître les sources d'énergie. En même temps, elle a pris acte des graves dommages qui ont été causés à l'environnement en raison des niveaux actuels et des moyens d'utilisation du combustible fossile. Elle n'a pas approuvé l'utilisation de l'énergie nucléaire. Au contraire, préoccupée par les questions relatives aux déchets, aux accidents et à la prolifération nucléaires, la Commission s'est rapprochée de l'idée que, à l'heure actuelle, l'utilisation de l'énergie nucléaire ne saurait être justifiée.

Cependant, il faut comprendre que si c'est une énorme tâche que de stabiliser, et plus encore de réduire, la combustion des matières fossiles tout en encourageant le développement, il sera encore plus difficile de le faire si l'on rejette l'option énergie nucléaire.

Consciente des dangers écologiques pouvant découler de l'utilisation des combustibles fossiles aux niveaux actuels et refusant d'accepter une utilisation accrue de l'énergie nucléaire, la Commission mondiale, à l'instar de nombreux groupes écologiques, a cherché une solution dans l'économie d'énergie et dans la mise en valeur de sources renouvelables d'énergie.

Il est très facile d'approuver le slogan de l'économie d'énergie : "Aucune énergie ne pollue autant que celle qui n'est pas utilisée". Mais l'économie réalisée qui découle non d'une plus grande efficacité énergétique mais d'une utilisation énergétique moindre peut avoir un coût social. Nous ferions bien de

M. Blix

nous souvenir de la célèbre phrase du scientifique indien, Homi Bhaba, qui, avec l'expérience du monde en développement, a dit : "Aucune énergie n'est plus coûteuse que l'absence d'énergie".

La Commission mondiale sur l'environnement qui appuie sans équivoque le développement, accepte une utilisation accrue d'énergie par habitant dans les pays en développement, mais, avec optimisme, suggère qu'une forte croissance peut être assurée partout tandis que la consommation énergétique primaire par habitant dans les pays industrialisés est réduite de moitié. Cet optimisme quant à l'économie énergétique n'est pas partagé par de nombreux experts en matière d'énergie. Dans son rapport à l'Assemblée générale sur la contribution de l'AIEA au développement durable, qui a été publié sous la cote A/44/339/Add.11 et qui est disponible dans la salle, l'Agence appuie tout à fait la notion d'un développement durable et décrit les nombreuses façons dont elle cherche à le promouvoir. Par ailleurs, l'Agence estime que la conservation, ce qui veut dire à la fois une utilisation énergétique plus efficace et plus réfléchie, est importante et nécessaire.

M. Blix

Cependant, les gains les plus forts en efficacité énergétique proviennent de changements technologiques, et il s'agit là d'un processus lent. Plus important encore, tout semble indiquer que le développement, notamment dans les pays en développement, entraînera une plus grande utilisation de l'énergie. Une étude nouvelle conduite par la Conférence internationale de l'énergie fait état d'une augmentation de 50 à 75 % de la consommation énergétique primaire du monde entre 1985 et 2020.

La conservation compensera une partie de la demande mondiale accrue en énergie, mais reste à définir dans quelle proportion. Certes, les moteurs automobiles deviennent plus efficaces, mais il y aura davantage de voitures. Ces 15 dernières années, la consommation énergétique primaire mondiale a en fait augmenté de 2,4 % par an, et dans les pays en développement l'augmentation a été de plus du double. La demande en électricité devrait augmenter à un rythme encore plus rapide. Lors de la Conférence mondiale de l'énergie, qui s'est tenue le mois dernier à Montréal, il a été dit à propos de la conservation :

"Il convient de faire preuve de réalisme dans la mesure où peu de sujets ont fait ou font l'objet d'autant de vœux pieux."

La Conférence mondiale de l'énergie - organe le plus représentatif des communautés énergétiques du monde - a également recommandé d'être réaliste dans l'évaluation de ce que les sources d'énergie de substitution et renouvelables peuvent apporter. Outre l'hydroélectricité, ces sources fournissent aujourd'hui moins de 0,3 % de l'énergie mondiale, et l'essentiel de cela ne provient pas des sources les plus connues comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire ou la biomasse, mais de la géothermie. Mme Steeg, Directrice de l'Agence de l'énergie internationale à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a estimé que ces sources devraient fournir tout au plus 5 % de l'approvisionnement énergétique mondial d'ici à l'an 2010. La Conférence de l'énergie mondiale avance un chiffre encore plus faible : 3 % d'ici à l'an 2020. Il n'y a aucune raison d'être opposé à ces sources d'énergie, mais considérons-les avec réalisme. D'ailleurs, cette question devrait faire l'objet d'un débat non seulement entre des groupes écologiques ou énergétiques, mais aussi entre les groupes politiques. Heureusement, ce débat a lieu actuellement, et il semble que certaines conclusions aient reçu un très large appui. A savoir, premièrement, que des travaux scientifiques approfondis doivent être menés d'urgence afin que nous en

M. Blix

sachions plus sur l'effet de serre; deuxièmement, qu'à défaut de connaissances plus complètes, des mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre, tels que les chlorofluorocarbones, le méthane et le gaz carbonique, doivent être prises; et troisièmement, que les niveaux actuels de gaz carbonique, qui seraient responsables à 50 % de l'effet de serre, doivent être réduits, ce qui suppose une réduction des combustibles fossiles, de la déforestation et une augmentation du reboisement.

L'énergie étant le moteur de nos sociétés et l'énergie fossile représentant l'essentiel des sources utilisées dans le monde, on comprend dès lors que ces conclusions aient suscité des craintes. Le Groupe international sur les changements climatiques, créé par le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale, étudie les causes et les conséquences d'un réchauffement de la planète et les moyens d'y répondre, mais les propositions avancées au niveau politique ont été jusqu'ici principalement d'ordre institutionnel. Il a été proposé, de la tribune de l'Assemblée générale, que soit créé un conseil de protection international de l'environnement habilité à prendre des décisions contraignantes pour tous les Etats, par exemple, en ce qui concerne la menace d'un réchauffement de la planète. Une autre proposition visant la conclusion d'une convention-cadre sur le réchauffement de la planète, a reçu un large appui. Il ne m'appartient pas de commenter ces propositions, je me contenterai de dire qu'aussi bien un conseil qu'une convention sont des instruments grâce auxquels des mesures conjointes peuvent être prises et énoncées. Il n'en demeure pas moins que l'immense tâche qui consiste à définir et adopter ces mesures, dont la plupart concernent les politiques énergétiques, reste à accomplir.

Le rapport sur un développement durable, que l'AIEA a transmis aux Nations Unies et qui figure dans le document A/44/339/Add.11, ne prétend pas qu'une utilisation continue, voire élargie de l'énergie nucléaire serait la panacée contre le réchauffement de la planète, mais plutôt qu'elle mettrait l'équilibre énergétique du monde presque totalement à l'abri des gaz qui causent les pluies acides et les modifications climatiques. Ce rapport suggère que l'énergie nucléaire soit utilisée en liaison avec des économies d'énergie et des sources renouvelables afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Si l'électricité produite par les centrales nucléaires l'avait été par le charbon, 1 800 millions de tonnes de gaz carbonique seraient venues s'ajouter aux quelque

M. Blix

20 millions de tonnes déjà émises du fait de l'utilisation de combustibles fossiles. On peut dès lors imaginer ce que signifierait l'abandon de l'énergie nucléaire dans le contexte de l'effet de serre et les conséquences de l'utilisation élargie de l'énergie nucléaire. Les conclusions auxquelles est parvenue la Conférence mondiale de l'énergie, qui s'est réunie le mois dernier, sont une réponse très claire à ces interrogations.

Il est encourageant que dans la déclaration adoptée à l'issue du Sommet de Paris qui s'est tenu cet été, les dirigeants du Canada, de la République fédérale d'Allemagne, de la France, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et le Président de la Communauté européenne, aient déclaré :

"Nous nous engageons à maintenir les normes de sécurité les plus élevées pour les centrales nucléaires et à renforcer la coopération internationale afin d'assurer un fonctionnement sûr des centrales nucléaires et la gestion des déchets et reconnaissons que l'énergie nucléaire joue également un rôle déterminant dans la limitation des gaz à effet de serre."

Il est également intéressant de noter que le Président Gorbatchev déclarait, dans un entretien en juillet dernier, ce qui suit :

"On s'accorde de plus en plus à reconnaître dans le monde - et je partage cette opinion - que l'on ne peut se passer de l'énergie nucléaire. La place que doit occuper la production d'électricité mondiale est une autre question. Naturellement, la sécurité doit être garantie. Mais nous ne pouvons survivre sans l'énergie nucléaire."

La brochure que vient d'éditer le Gouvernement français sur la question du réchauffement de la planète est une illustration vivante de la déclaration faite à l'issue du Sommet de Paris. Les émissions de gaz carbonique en France se sont élevées, en 1973, à 450 millions de tonnes. En 1985, elles s'élevaient à 325 millions de tonnes, 110 millions de tonnes ayant été évitées grâce à des économies d'énergie et 140 millions de tonnes grâce à l'utilisation de l'énergie nucléaire.

La surcapacité en matière de production d'électricité qu'ont connue de nombreux pays industrialisés appartient au passé, et plusieurs pays doivent prendre d'urgence des décisions concernant de nouvelles capacités productives. Il est révélateur que, malgré l'appui gouvernemental universel en faveur de la conservation et des sources renouvelables d'énergie, le gaz naturel et le charbon

M. Blix

apparaissent comme les principales alternatives à l'énergie nucléaire dans les pays industrialisés. Etant donné leurs infrastructures insuffisantes, leurs réseaux électriques limités ou leurs faibles ressources en personnel, la plupart des pays en développement n'ont d'autre choix que d'utiliser des combustibles fossiles et de recourir, lorsque cela est possible, à l'hydroélectricité. Notons toutefois qu'il est de leur intérêt que les pays industrialisés s'appuient sur l'énergie nucléaire, car sinon une demande accrue de ces pays en charbon, pétrole et gaz entraînerait une augmentation des prix des combustibles fossiles.

Il n'est pas indiqué que les craintes de plus en plus vives que font naître les incidences sur l'écologie du rythme actuel d'utilisation des fossiles nucléaires rendent plus attractive l'énergie nucléaire. Pourtant, cela pourrait faire prendre conscience à l'opinion publique que tout choix énergétique pose un problème et que l'examen approfondi des problèmes liés à l'énergie nucléaire devrait conduire à une étude de tous les choix disponibles, du point de vue notamment de la sécurité, de la santé, de l'environnement et du coût.

Le système des Nations Unies ne dispose pas d'agences qui traitent de tous les systèmes d'énergie et qui auraient pour tâche de les comparer. L'Agence s'associe donc à un certain nombre d'autres organisations internationales, dont le PNUE, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation météorologique mondiale, la Banque mondiale, l'OCDE et la Conférence mondiale de l'énergie, afin que se tienne un colloque où des experts de haut niveau étudieraient les incidences sur la vie, la santé et l'environnement de différents moyens de production d'électricité. Il va sans dire que le cycle tout entier fera l'objet d'un examen : l'extraction minière, la construction, les transports, l'utilisation de l'énergie et la gestion des déchets. La façon dont les questions écologiques et de santé pourraient s'intégrer à la planification et au processus de prise de décisions concernant la production d'électricité sera également débattue.

M. Blix

Les explosions de gaz, les accidents dans les mines de charbon, les ruptures de barrage, le réchauffement mondial n'éliminent pas les problèmes liés à l'utilisation de la fission nucléaire, mais les mettent tout simplement en perspective. C'est à la réduction ou à l'élimination de ces problèmes que l'AIEA consacre une grande partie de ses efforts : le fonctionnement sûr des centrales nucléaires, l'élimination sûre des déchets radioactifs, et la non-prolifération. Comme j'ai déjà parlé des efforts de l'Agence en matière de garanties, je peux maintenant limiter mes observations aux questions de la sûreté nucléaire et des déchets nucléaires, qui sont au premier plan des préoccupations du public. On comprend aujourd'hui que toutes ces questions ont un caractère international. Les retombées physiques d'un incident nucléaire peuvent être locales ou régionales; les retombées psychologiques, elles, sont mondiales. Cela a conduit à une coopération internationale plus importante aux fins de parvenir à des normes uniformes élevées et à une connaissance générale des meilleures techniques disponibles.

On a actualisé les normes de sûreté nucléaire de l'AIEA, dites normes NUSS, et entrepris une étude pour voir dans quelle mesure les pays membres les appliquent effectivement. Le Groupe consultatif international sur la sûreté nucléaire de l'Agence, constitué de certains des experts les plus éminents en matière de sûreté nucléaire, a émis un ensemble de principes de sûreté fondamentaux pour les centrales nucléaires, établissant des cibles de sûreté globales et exigeantes mais réalistes pour les centrales existantes et futures. Ces cibles, plus strictes que les normes actuelles, ont été accueillies favorablement dans le monde entier et exerceront sans aucun doute une influence sur les opérateurs, les concepteurs et les régulateurs.

L'Agence continue d'aider les gouvernements sur leur demande en leur envoyant des équipes d'experts internationaux chargés d'examiner la sûreté opérationnelle des centrales nucléaires. Ces équipes ont été invitées par pratiquement tous les Etats qui ont des centrales nucléaires et elles se sont assurées que les directeurs et les opérateurs des centrales visitées connaissent les meilleures procédures et méthodes disponibles. Dans ce contexte, je voudrais également mentionner que tous les opérateurs de centrales nucléaires dans le monde ont créé conjointement l'Association mondiale des opérateurs nucléaires - WANO - dont l'objet exprès est

M. Blix

d'assurer que tous les opérateurs partagent entre eux leur grande expérience et renforcent ainsi la sûreté. L'AIEA se félicite de cette initiative et coopère avec la WANO.

Certes, on accorde beaucoup d'attention à la sûreté opérationnelle pour assurer le bon fonctionnement des centrales nucléaires qui sont actuellement en activité dans le monde et de celles qui seront bientôt en activité. Mais on consacre également beaucoup de réflexion et de discussion à la mise au point de techniques nucléaires - tant celles qui pourraient être adaptées aux centrales existantes que celles qui pourraient donner au monde de nouveaux types de centrales nucléaires. A la Conférence générale de l'AIEA, qui s'est tenue il y a quelques semaines, deux journées de discussion ont été consacrées à la nouvelle génération de centrales nucléaires. Plusieurs faits émergent de ces discussions.

Premièrement, la vaste expérience acquise grâce aux types de réacteurs existants permet le développement de ces types, simplifiant la conception et le fonctionnement, augmentant la sûreté, réduisant la taille et permettant la normalisation. Ces réacteurs, résultats d'une technique solide et éprouvée, pourront être disponibles dans la première moitié des années 90. Ils devraient être compétitifs par rapport aux centrales fonctionnant au charbon, et leur construction demandera quelque quatre ans.

Deuxièmement, il existe un certain nombre de nouvelles conceptions de réacteurs très différentes des types actuellement utilisés. Tous sont plus petits, certains sont modulaires et, plutôt que de nécessiter l'action humaine ou informatique pour déclencher le dispositif de sécurité en cas de situations anormales, ils utilisent souvent des forces naturelles telles que la gravitation. Etant donné que la technique de ces réacteurs n'a pas été souvent testée, ils doivent, dans de nombreux cas, être tout d'abord construits comme prototypes, à partir desquels on peut acquérir de l'expérience. Un moyen de réduire le coût du développement serait que plusieurs pays et plusieurs fournisseurs industriels partagent les dépenses de la conception et de la construction d'un prototype. Il reste encore à savoir si une telle internationalisation serait possible s'agissant d'une réalisation technique susceptible d'avoir rapidement une utilisation commerciale. En ce qui concerne le réacteur à fusion, l'internationalisation a été particulièrement réussie dans la première phase de la conception du réacteur expérimental thermonucléaire international - ou ITER -, projet réalisé sous les

M. Elix

auspices de l'AIEA. Dans ce cas, cependant, l'utilisation commerciale ne sera pas possible avant plusieurs décennies. A la fin du siècle, de nouveaux types de réacteurs de fission pourraient être disponibles pour une production normalisée. Il est probable également que certains de ces types de réacteurs pourront être adaptés aux réseaux plus petits et aux infrastructures plus faibles des pays en développement.

La troisième conclusion tirée du débat de l'AIEA était que l'infrastructure institutionnelle de la technologie nucléaire est aussi importante, sinon plus, que la technique elle-même. Le processus des brevets doit être prévisible et sûr, l'établissement des tarifs pour l'électricité doit être tel que les investissements sont profitables et le climat social doit être tel que l'on puisse procéder au transport, au stockage du combustible et à l'élimination des déchets. En d'autres termes, non seulement le matériel de l'énergie nucléaire mais également le logiciel l'accompagnant doivent être adéquats pour assurer un nouvel essor.

J'ai dit que l'élimination sûre des déchets radioactifs est l'une des questions à laquelle l'AIEA consacre une très grande attention. Les aspects physiques et techniques de l'élimination des déchets font l'objet depuis longtemps de la coopération internationale, et nous n'avons aucun doute, dans les communautés nucléaires, quant à la capacité technologique de parvenir à une élimination sûre de tous les déchets radioactifs, les déchets hautement radioactifs y compris. On entend par élimination sûre des méthodes qui n'exposeront ni la génération actuelle ni les générations futures à des radiations supplémentaires sensibles. Ce qui rend techniquement et économiquement possible la manipulation sans risque et l'élimination de tous les déchets provenant de l'industrie énergétique nucléaire, c'est la quantité limitée des déchets. Toute l'électricité produite par les centrales nucléaires l'année dernière n'a donné que 7 000 tonnes de combustible nucléaire irradié. Si le même volume d'électricité avait été produit par la combustion de charbon, les métaux hautement toxiques libérés - arsenic, cadmium, plomb et vanadium - auraient à eux seuls atteint plus de 100 000 tonnes. En outre, il y aurait eu, bien sûr, 1,800 million de tonnes de gaz carbonique et des dizaines de millions de tonnes de gaz sulfurique et d'oxyde d'azote même avec les meilleurs équipements d'évacuation et d'assainissement disponibles.

Les incertitudes auxquelles se trouve confrontée l'industrie énergétique nucléaire dans ce domaine ne concernent pas le stockage des déchets ou l'existence

M. Blix

de sites géologiquement adéquats, mais plutôt l'aptitude des sociétés à parvenir à des décisions en la matière. Le Président du groupe consultatif international sur la sûreté nucléaire de l'AIEA a exprimé cette pensée avec concision. Il a dit :

"Le problème 'non résolu' des déchets radioactifs est plus politique que technique et sa solution exigera davantage de courage que de matière grise."

Si l'aspect technique de l'élimination sûre des déchets radioactifs ne nécessite plus d'effort international majeur, il est cependant souhaitable d'arriver à un consensus international sur les critères d'une élimination sûre. S'agissant des déchets radioactifs de faible et moyenne activité, de tels critères existent déjà depuis quelque temps à l'AIEA, et je suis heureux de pouvoir déclarer qu'en septembre dernier, le Conseil d'administration de l'AIEA a approuvé à l'unanimité des critères internationaux également pour l'élimination sûre des déchets radioactifs de forte activité. Avant d'en terminer avec le sujet des déchets nucléaires, je voudrais dire aussi que, bien que l'on n'ait constaté aucun cas de décharge de déchets nucléaires dans un pays en développement, un groupe de travail de l'AIEA présentera sans doute d'ici l'année prochaine un code de pratique qui fixera des conditions strictes pour l'exportation de tous les déchets nucléaires.

Le rapport de l'AIEA aux Nations Unies sur les activités de l'agence à l'appui d'un développement durable, que j'ai mentionné il y a quelques instants, et son rapport annuel, qui est présenté à l'Assemblée générale, montrent la mesure considérable dans laquelle les activités de l'AIEA concernant l'agriculture, l'hydrologie, la science vétérinaire et l'industrie servent la cause du développement durable. Ce sont également les domaines qui intéressent la majorité de nos Etats membres en développement et dans lesquels la plus grande partie des ressources de l'Agence consacrées à l'assistance technique est dépensée.

M. Blix

Laissez-moi vous citer deux exemples spécifiques, d'intérêt actuel. Le premier a trait à un important projet avec le Brésil, où les techniques nucléaires jouent un rôle clef dans l'étude des facteurs qui influencent actuellement l'écologie et le climat dans l'Amazonie brésilienne. Le second exemple concerne la Jamahiriya arabe libyenne, où un ver du Nouveau Monde a été récemment découvert pour la première fois hors du continent américain. Si on lui permet de se développer, il pourrait devenir un fléau dévastateur en Afrique. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) se propose de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dans l'utilisation de la technique de l'insecte stérile, afin d'éliminer ce ver de l'Afrique du Nord. Cette technique repose sur l'utilisation massive de mouches mâles stérilisées par radiation et a été employée avec succès dans l'éradication de ce ver aux Etats-Unis d'Amérique et dans la plus grande partie du Mexique.

J'ai déjà fait part à l'Assemblée générale du succès des programmes de coopération régionale que l'AIEA a lancés en Asie du Sud, en Extrême-Orient et en Amérique latine. Nous saluons avec une satisfaction toute particulière l'importance que le climat de coopération Sud-Sud a présenté dans ces programmes. Nous nous attendons à ce qu'un programme de coopération régionale similaire soit lancé prochainement en Afrique.

Je ne puis terminer ce rapport sans attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la détérioration continue des conditions d'emploi du personnel dans les catégories professionnelles et supérieures. Je ne donnerai à l'Assemblée qu'un seul exemple. Le salaire net d'un P-4, échelon 5, fonctionnaire à Vienne, a diminué d'environ 7,4 % au cours de la période 1984-1989. En tenant compte de l'inflation, la perte du pouvoir d'achat a atteint 17 %. Il serait en effet extrêmement regrettable que l'efficacité de la fonction publique internationale ne soit pas protégée alors que le champ d'action de la coopération internationale s'élargit et que le personnel des secrétariats doit répondre à des exigences de plus en plus grandes. Une solution globale doit être trouvée. Puis-je ajouter que le sens moral et l'intégrité du personnel ne sont pas encouragés lorsqu'il a connaissance de certaines pratiques, comme par exemple celle de certains Etats Membres qui accordent des subventions supplémentaires à leurs ressortissants? Puis-je ajouter également que notre incapacité à maintenir les salaires et autres

M. Blix

avantages à des niveaux compétitifs est déjà en train de créer des difficultés de recrutement pour une agence comme l'AIEA, qui a besoin d'ingénieurs et de scientifiques de haute compétence.

Le climat international s'est grandement amélioré au cours des dernières années. Dans le cadre de l'AIEA, les Etats Membres intensifient leur coopération sur un large front : le fonctionnement sûr des centrales nucléaires et le maniement sûr des déchets nucléaires; l'utilisation de techniques nucléaires au service d'un développement durable; ainsi que l'expansion et l'amélioration du système de garanties de l'Agence en vue de vérifier l'utilisation exclusivement pacifique des installations nucléaires. Permettez-moi de terminer en exprimant l'espoir qu'il y aura de plus en plus d'installations pacifiques de ce genre à soumettre au régime de garanties et de moins en moins d'installations nucléaires militaires. La double fonction de l'Agence est de promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de contribuer aux efforts visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires. Dans ces deux domaines, je suis heureux de pouvoir dire à l'Assemblée que l'Agence fonctionne à pleine capacité.

Laissez-moi conclure en adressant des remerciements spéciaux au Gouvernement de l'Autriche pour l'appui qu'il apporte, en tant que pays hôte, à l'AIEA et aux diverses autres organisations de la famille des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Japon qui va présenter le projet de résolution A/44/L.18.

M. KAGAMI (Japon) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un grand plaisir d'ouvrir le débat sur le rapport de l'Agence en remerciant son Directeur général, M. Hans Blix, pour sa déclaration dans laquelle il a présenté le rapport de l'Agence et expliqué clairement les tâches et les priorités de l'Agence. Il ne fait aucun doute que l'Agence s'est acquittée avec succès de son importante mission au cours d'une période de plus de 30 ans, en tant qu'organisation technique universelle chargée de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, tout en contribuant à la non-prolifération nucléaire. Consciente de ce rôle important de l'Agence, ma délégation souhaite confirmer l'appui continu du Japon à l'Agence dans ses divers programmes et activités en vue de développer les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Prenant note du vingtième anniversaire de la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) l'an dernier et de la tenue l'an prochain de la quatrième Conférence d'examen du TNP, ma délégation souhaite saisir

M. Kogami (Japon)

cette occasion de souligner l'importance primordiale de ce traité dans la prévention de la prolifération nucléaire. Le Japon espère fermement que l'universalité du régime du TNP sera encore élargie et que l'application effective des garanties sera assurée. A cet égard, l'adhésion de la Chine aux accords de soumission volontaire de l'Agence est un progrès important et signifie que maintenant tous les Etats dotés d'armes nucléaires ont accepté le système de garanties de l'Agence. En outre, ma délégation est heureuse d'apprendre que le Viet Nam a récemment conclu un accord de garanties avec l'Agence. Nous pensons qu'il s'agit là d'un événement important qui viendra accroître la crédibilité du système de garanties de l'Agence.

En ce qui concerne ce qui s'est passé à la récente conférence générale de l'AIEA, ma délégation apprécie le large appui qui a été apporté aux programmes de l'Agence ainsi que l'adoption de résolutions à propos des domaines clefs du développement sur le plan mondial de l'énergie nucléaire, notamment en matière de sûreté nucléaire, de gestion des déchets radioactifs et de centrales nucléaires perfectionnées.

Des problèmes d'environnement d'intérêt mondial ont été traités dans diverses instances telles que la Conférence au niveau ministériel des membres du Conseil de l'Agence internationale de l'énergie qui s'est tenue en mai de cette année, ainsi qu'à la réunion au sommet des sept pays industrialisés, au mois de juillet. L'importance de l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie ne provoquant pas d'émissions de dioxyde de carbone a été réaffirmée, particulièrement en relation avec l'effet de serre. Le Japon est en faveur de la poursuite des activités de l'Agence en matière d'environnement, particulièrement dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la protection radiologique et de la gestion des déchets radioactifs.

En vue de promouvoir plus aisément les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, il est indispensable d'obtenir la compréhension et la coopération du public. A cette fin, et dans l'espoir que l'Agence entreprendra des activités d'ensemble pour mieux faire comprendre au public la nécessité et la sûreté de l'énergie nucléaire, le Japon a décidé d'apporter cette année une contribution spéciale à ses activités.

M. Kagami (Japon)

Etant donné que le Japon a assumé la présidence du Conseil des gouverneurs à Vienne, j'ai l'honneur, au nom des autres membres du Bureau, la Tchécoslovaquie et le Venezuela, et au nom de mon pays, de présenter le projet de résolution A/44/L.18 intitulé "Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique". Ce projet est le résultat de consultations approfondies entre les pays membres intéressés, tant à Vienne qu'à New York, et reprend, dans une large mesure, la forme et le texte de résolutions précédentes adoptées par l'Assemblée générale au titre de ce point, avec quelques adjonctions dans le préambule, destinées à refléter les activités récentes de l'AIEA en matière de sûreté nucléaire.

Aux paragraphes 1 et 2 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale prend note du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique et proclame sa confiance dans le rôle de l'Agence dans le domaine de l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Au paragraphe 3 du dispositif du projet, l'Assemblée générale

"Prie instamment tous les Etats de s'efforcer de parvenir à une coopération internationale efficace et harmonieuse dans l'exécution des travaux de l'Agence, conformément à son statut, en encourageant l'utilisation de l'énergie nucléaire et l'application des mesures voulues pour améliorer encore la sûreté des installations nucléaires et réduire au minimum les risques pour la vie, la santé et l'environnement, en renforçant l'assistance technique et la coopération en faveur des pays en développement et en assurant l'efficacité du système de garanties de l'Agence."

Au paragraphe 4 du dispositif, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de transmettre au Directeur général de l'Agence les comptes rendus des débats de sa quarante-quatrième session relatifs aux activités de l'Agence.

Conformément à la tradition et compte tenu de l'importance des questions dont traite ce projet de résolution, nous sommes convaincus que l'Assemblée générale l'adoptera par consensus.

La séance est levée à 13 heures.

